



LES RENCONTRES DE LA VIGNE ET DU VIN

Édition n°1

Comment concilier vin et enjeux de santé publique ?

16h00 : **ouverture officielle du colloque par G. César et P. A Martin**

Philippe Armand MARTIN :

Mesdames, messieurs, mes chers amis.

Bon effectivement, ce n'est pas encore tout à fait rempli, mais il faut excuser mes collègues députés puisqu'il y a un vote qui a lieu tout à l'heure, à l'Assemblée. Ils viendront nous rejoindre après. Bien. Nous sommes heureux de vous accueillir à l'Assemblée nationale pour la première édition des rencontres de la vigne et du vin. L'ANEV que je copréside avec mon collègue et ami François Patria ici présent, et les groupes d'étude viticole de l'Assemblée Nationale, présidée par Catherine Quéré et de la vigne et du vin du Sénat présidé par Gérard César, que je salue. Et on souhaitait organiser cet événement afin que nous puissions échanger sur les enjeux viti-vinicoles à venir.

Comme vous le savez, la viticulture et le vin sont fréquemment abordés lors des discussions parlementaires notamment lors des débats budgétaires : taxes sur les vins et alcools, lors de l'examen des projets de loi agricoles, ou encore des projets de loi de santé publique. Communication sur internet, limite de consommation d'alcool, message sanitaire qui sont d'actualité, etc. Pasteur disait : « Donnez leur du bon vin, ils vous feront de bonnes lois ». À ce propos, je vais vous faire une confidence, si je me réfère au vin qui sont consommés avec modération dans cette enceinte par mes collègues, nous ne serons pas ici aujourd'hui. Or j'ai quelques contre exemples de mesures adoptées par les parlementaires qui me font dire que certains de mes collègues soit ne boivent pas de vin soit en boivent du très mauvais. Loi Évin ne font donc pas toujours un bon assemblage. La priorité de l'ANEV et des parlementaires qui en sont membres est donc d'instaurer un dialogue, un échange entre les décideurs publics et les vignerons. Chacun dans nos circonscriptions, nous mesurons au quotidien, ce que la viticulture et le vin apportent à nos territoires : une économie dynamique, un aménagement du territoire certain, des perspectives touristiques, un vecteur de communication. Voilà la réalité de la viticulture et des vins français. Cette réalité, il est de notre devoir de représentant de circonscriptions viticoles de la faire entendre. Car si nous ne faisons pas entendre, d'autres profiteront de notre silence pour limiter plus encore les moyens dont disposent les viticulteurs pour communiquer, pour renforcer les messages sanitaires. Cela, je ne peux pas m'y résoudre. D'ailleurs, je déplore l'attitude de certaines associations, de certains lobby qui veulent instaurer des mesures encore plus contraignantes pour la viticulture française. En effet, alors que l'examen d'une nouvelle loi de santé publique est annoncée dans les semaines à venir, de nouvelles menaces pèsent sur la viticulture et le vin. Menaces en matière de communication internet notamment et ce alors même qu'il avait été convenu avec les ministères de la santé de l'agriculture que le texte proposé ne ferait pas l'objet de modification avant le débat parlementaire. La promotion des vins est déjà fortement encadrée depuis la loi Évin. Pourquoi vouloir encore de nouvelles mesures si ce n'est pour satisfaire certains Ayatollah de la santé, dans le seul objectif est de bannir toutes consommations d'alcool et donc de vin. Pourtant, le vin fait partie intégrante de notre patrimoine. Il a même été reconnu par l'Unesco comme un élément de la gastronomie française. D'ailleurs, des vignobles sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco et actuellement de vignoble français, n'est-ce pas cher collègue Patriat sont engagés dans une procédure de reconnaissance d'inscription au patrimoine mondial. Si l'on voulait faire disparaître cette culture, interdire la vente de vin en France, on ne s'y prendrait pas autrement. Je ne peux m'y résigner. Ensemble ramenons nos censeurs à la raison. Les viticultrices et les viticulteurs français sont des personnes respectables. Ils vivent du travail de la vigne et du vin. Ils et elles sont passionnés par le terroir, qu'ils

cultivent depuis des générations le plus souvent. Ils et elles élaborent des produits mondialement reconnus et qui font la fierté de la France à l'étranger. Dans cette période économiquement difficile et alors que la loi Macron est censée libérer les énergies, je demande solennellement à ce que les énergies de la viticulture française soient elles aussi libérées. Les viticulteurs et les viticultrices connaissent suffisamment d'entraves, ce n'est pas la peine d'en ajouter de nouvelles. Laissons ces hommes et ces femmes travailler, élaborer leur vin, communiquer pour vendre leurs productions. Notre pays ne s'en portera que mieux. Vous l'aurez compris, notre volonté est de convier chaque année à débattre d'un sujet d'actualité viticole, alternativement à l'Assemblée nationale et au Sénat. Cette année, notre principal thème sera « Vin et santé publique, trouver l'équilibre entre responsabilités, plaisir et promotion ».

Et je cède la parole à mon collègue Gérard César, en vous souhaitant une bonne réunion. Merci.

Gérard CÉSAR :

Merci Philippe de cette introduction.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues. Philippe, tu as parlé beaucoup de vin, nous en parlerons aussi, nous en buvons aussi ce qui est très bien. Malheureusement, au Sénat et à l'Assemblée nationale, on n'en boit peut-être pas assez, mais nous sommes là justement pour pallier à cette médication, qui est une médication très importante.

La discussion d'un projet de loi sur la santé publique a été repoussée de quelques semaines, ce qui nous laisse un peu de temps pour s'y préparer mais qui laisse aussi un peu de temps supplémentaires aux anti-vins pour préparer de nouvelles mesures et aussi de mauvais coups. Quant à sa rédaction actuelle, qui reflète la position du gouvernement, le projet de loi ne contient aucune disposition pour le moment anti-vin. Et ce pour une raison très simple, les dispositions légales actuellement en vigueur, vont déjà très loin en particulier, les mesures d'interdiction de la publicité issues de la loi Evin. On entend parler de mesures restrictives en matière de publicité notamment sur internet pour l'ensemble des boissons alcoolisées, et cette question ressurgit régulièrement et doit être combattue avec un double axe de bataille. Premier axe. Il faut insister sur les effets pervers d'une prohibition étendue de la communication sur le vin. La frontière entre publicité et information n'est pas clairement établie. Un guide des vins ne pourrait-il pas tomber dans l'avenir sous le coup de la loi ? Jusqu'où irait le droit pour un producteur de faire la promotion de ses produits. Pourrait-il ouvrir et tenir une page Facebook ? Pourrait-il encore opposer et apposer des panneaux sur son exploitation ou aux abords de son magasin ? Les grandes surfaces pourront-elles indiquer les prix du vin en magasin, dans les imprimés publicitaires ou distribués aux clients. Toutes questions vont se poser. Et si l'on remet en cause l'équilibre de la loi Évin - nous nous sommes battus à l'époque, c'est en 90 si je me souviens bien, avec les collègues ici, François Patria, Philippe Martin, je salue aussi Roland Courteau qui a beaucoup travaillé - et nous devons aussi souligner que l'on ne peut assimiler la publicité sur Internet et la publicité à la télévision, car les deux médias répondent à ces deux des modes d'utilisation très différents. Aller plus loin dans l'interdiction dans la communication sur le vin pourrait au final empêcher tout simplement de passer des messages de modération et de faire l'éducation du consommateur. Tout le monde serait perdant, le monde du vin mais aussi la santé publique, car on ne pourrait plus expliquer les limites de consommation et les précautions que doivent prendre les consommateurs comme par exemple les femmes enceintes.

Le deuxième axe de notre bataille est un peu différent. Il s'agit d'insister sur les particularités de l'inconscient de vin au sein de la consommation de produits alcoolisés. Le vin risque en effet d'être une victime collatérale de la volonté politique légitime de lutter contre les conduites alcooliques extrêmes, qui se développent aujourd'hui. On ne peut nier et personne pour le nier le problème de santé publique le « binge drinking » chez les jeunes qui doit être combattu avec vigueur et ténacité. Mais insistons pour qu'il soit combattu intelligemment. Dans cette optique, il est important que nous défendions l'idée que toutes les consommations de boissons alcoolisées ne se valent pas. La consommation de vin dans notre pays, nous le savons tous, a considérablement baissé car elle a été divisée par trois en cinquante ans. Dans le même temps elle est devenue plus exigeante en termes qualitatifs. Elle est aussi plus responsable, les messages de modération passent plutôt bien auprès des consommateurs de vin. Nous le savons, les publics jeunes qui se livrent aux « binge drinking » ne le font pas en consommant du vin mais plutôt des alcools forts mélangés. C'est moins une lutte contre les boissons alcoolisées qui doit être menée qu'une lutte contre des comportements à risque et des pratiques dangereuses de consommation effrénée de boissons fortement alcoolisées. Le vin n'est pas l'instrument privilégié du développement de l'alcoolisme, c'est vraiment un point fondamental sur lequel nous devons insister dans les débats que nous aurons au Parlement.

Suite au renouvellement sénatorial de septembre dernier les groupes d'étude du Sénat sont en cours de constitution. Le groupe de l'avenue du vin poursuit son travail et sera très vigilant sur les évolutions législatives qui pourront être proposées dans le cadre du projet de loi de santé publique. Je souhaite que nous ayons un esprit pas seulement défensif mais aussi constructif en avançant des contre-propositions et en démontant point par point les arguments des anti-vins dont la croisade, elle ne trouvera d'issue que dans l'interdiction totale des boissons alcoolisées au mépris de nos traditions millénaires et des arguments scientifiques qui existent pourtant sur les bienfaits d'une consommation modérée du vin.

Je remercie donc tous les participants, et en particulier notre présidente du groupe Vigne et Vin de l'Assemblée nationale, et à ce colloque pour leur présence et leur désir de porter ce combat, pour défendre une production ancestrale et une tradition française qui fait partie de notre patrimoine. Comme l'a reconnu récemment la loi d'avenir pour l'agriculture, la limitation et la forêt puisque nous avons pu classer le vin au patrimoine justement de notre Unesco. Merci de votre attention.

Jean-François Rabilloud

Merci Messieurs les parlementaires, merci à vous tous d'être là. Je m'appelle Jean-François Rabilloud, je suis journaliste amateur de vins et de bonne chère, ce qui m'empêche de faire mon métier le mieux possible du moins je l'espère. Alors, on va conduire ensemble un certain nombre de débats cet après-midi autour de cette thématique « Vin et enjeux de santé publique ». Débats passionnels en France, on le sait tous. Nous sommes le pays du vin mais nous sommes aussi le pays du débat et de la polémique, on le voit tous les jours. Deux ou trois chiffres pour fixer les choses avant d'engager la discussion et de passer la parole à notre président. La France est redevenue l'an dernier le premier producteur de vin dans le monde, avec 46 200 000 hectolitres. Aucun pays dans le monde n'accorde autant d'importance aux vins, et l'on sait par ailleurs que l'amour des Français pour le vin se voit également à travers leurs perceptions. Sondage IFOP 2014 pour le baromètre Vin et Société justement, 86 % des Français considèrent le vin comme une composante de l'art de vivre à la française. Ils sont tout aussi nombreux à associer le vin à la tradition, à la convivialité et à l'authenticité. Mieux, 94 % des Français considèrent que le vin est la boisson alcoolisée qui accompagne le mieux les repas et ils considèrent que c'est la boisson qui est la moins dangereuse pour la santé. Ils sont donc en désaccord

avec un certain nombre de médecins. Les Français ont également compris que cela reste un plaisir mais que pour que cela reste un plaisir, il faut consommer comme on le dit avec mesure. Aujourd'hui trois Français sur quatre consomment du vin une à deux fois par semaine ou plus rarement un Français sur quatre n'en consomme que très rarement voire jamais. Alors tout ça est une évidence. On le rappelait, il y a un instant. On ne consomme plus du vin aujourd'hui comme on le faisait hier en France. La consommation au quotidien est pratiquement terminée. La consommation de vin, on le rappelait aussi, à baisser de 30 % en France depuis 1991, ce qui n'était pas le cas des spiritueux et des bières sauf - Joël Forgeau me le rappelait - depuis deux ans pour une affaire de taxe que l'on évoquera peut-être tout à l'heure. Et pourtant, malgré une consommation en baisse et une montée en gamme, nous avons et vous l'avez dit messieurs les parlementaires, la législation sans doute la plus restrictive au monde. Elle autorise simplement une présentation « objective et informative » du produit et parce qu'elle interdit un certain nombre de pratiques et bien beaucoup d'acteurs, les médias, j'en sais quelque chose pour l'avoir pratiqué que ce soit Europe 1 ou LCI, les médias et la filière viticole s'autocensurent à longueur de journée. On va le voir en détail au cours de nos débats .

Alors comment concilier vin et enjeu de santé publique, où se situe l'équilibre entre promotion, plaisir et protection. On va se poser ces questions en trois temps. D'abord, on va laisser la parole aux hommes qui sont à la tribune, qui sont des hommes de terrain. Ils ont mis en place un certain nombre d'actions de prévention et de responsabilités. Ils vont nous expliquer le sens de leur démarche et aussi bien sûr les résultats obtenus. Deuxième temps, ce sera la table ronde, sur le thème de cette après-midi « vin et santé publique ». Je vous présenterai les intervenants dans un instant. Ce sera l'occasion de revenir sur l'actualité législative, vous l'avez entendu, ça a pris un petit peu de retard. Ce sera peut-être pour le mois de mars voire le mois d'avril, mais en tout cas on n'est pas en avance pour ce fameux projet de loi de santé publique. Et puis troisième temps Bernard Farges, qui est le président de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin AOC c'est important, et sera là, au nom de la production viticole. Il s'exprimera particulièrement sur les propositions qui sont en discussion ou qui seraient en discussion. On en sera plus tout à l'heure sur ce fameux projet de loi de santé qui à n'en pas douter, je parle de ces propositions ne plairont pas à tout le monde. Voilà pour le menu. L'apéritif, c'est Joël Forgeau qui s'en occupe. Il est viticulteur en pays nantais, président de Vin et Société vous le savez. Je lui laisse la parole pour nous parler des actions responsables mises en place par la filière viticole. Monsieur Forgeau, c'est à vous.

Joël Forgeau

Bonjour à tous et à toutes, Mesdames et Messieurs les sénateurs, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, mes très chers amis. Le meilleur vin n'est pas nécessairement celui que l'on partage mais - très bien, c'est un lapsus très révélateur - « le meilleur vin n'est pas nécessairement le plus cher, mais celui que l'on partage justement », disait Georges Brassens. Le partage voilà sans doute le mot associé aux vins. Nous sommes riches d'un patrimoine exceptionnel qui a traversé notre histoire, forgé une partie de notre identité et qui contribue toujours à la richesse de notre économie. Selon l'INPES - Jean-François le rappelait - 83% des consommateurs de vin, soit 31 millions de personnes, boivent du vin une à deux fois par semaine voire plus rarement. Ils le partagent de préférence chez eux ou entre amis ou en famille, il le partage avec des proches à l'occasion le plus régulièrement d'un bon repas. Les Français ne boivent plus aujourd'hui comme hier et c'est plutôt une bonne chose.

Perpétuer cet art de vivre à la française, ce symbole du partage et de la convivialité, c'est permettre à la filière viticole d'avancer sur deux pieds de façon juste et équilibrée. C'est lui permettre de valoriser le vin tout en s'engageant dans la voie de la responsabilité. Chacun le sait, le vin n'est pas un produit comme un autre. Mais confondre un produit noble avec un

comportement révélateur de souffrances, de misère humaine, économique et sociale est profondément choquant pour les 500 000 hommes et femmes qui font le vin dans notre beau pays. Alors que nous observons un glissement de notre société vers de plus en plus d'interdits, la filière viticole dans son ensemble souhaite au contraire s'engager dans la voie de la responsabilité, du plaisir et de la convivialité. C'est la seule voie qui constitue un obstacle face au fléau qu'est l'alcoolisme. On le sait, vous le savez, quand l'alcoolisme est là, le plaisir lui a totalement disparu. Aujourd'hui, avec vous, nous souhaitons privilégier l'expression des acteurs de terrain qui se sont engagés dans les actions de responsabilité et d'éducation que nous allons développer. Je veux parler ici des fêtes viticoles responsables organisées avec le soutien des bénévoles de la sécurité routière ou de la formation des professionnels du vin, véritables ambassadeurs légitimes d'un savoir-faire bimillénaire. Nous sommes également convaincus qu'il faut faire connaître davantage les repères de consommation. En effet 9 Français sur 10 ne les connaissent pas ! Il faut également diffuser les bonnes pratiques grâce à des outils pédagogiques simples et efficaces. La consommation alliant plaisir et partage est la voie de la raison et de la sagesse. À chacun, à nous tous d'y contribuer. Notre filière viticole pour sa part s'y est déjà engagée et va faire de plus en plus et de mieux en mieux. Je vous propose de découvrir en images des exemples d'actions très concrètes mises en œuvre sur le terrain. Merci.

Transcription du film

La question qui nous revenait tout le temps, c'est qu'est-ce que je peux boire. Qu'est-ce que je peux, quelles sont les doses. Et là on s'est aperçu que les gens n'y connaissent rien du tout. Et donc là on a fait un tableau qui était clair d'équivalence, en disant voilà, un verre bière ça vaut tant au niveau du vin, ça vaut tant au niveau de l'alcool. Et puis on a dit, attention ! Attention parce que nous sommes tous égaux devant les doses d'alcool. Donc ça c'est une chose qui est importante. Ensuite sur des règles mêmes de consommation mais mêmes de repas. Buvez toujours un verre d'eau quand vous avez bu un verre de vin espacé. Un verre de vin, un verre d'eau. Ne buvez pas pour la soif. Gardez la consommation pour le plaisir et ça c'est vraiment important. On a diffusé ce guide à peu près à 500 000 exemplaires. Nous sommes dans un rôle d'éducation, c'est ce qui nous différencie de la grande distribution et l'on doit amener à tous nos clients, à tous les clients de toutes les chaînes, de tous les cavistes, on doit leur amener le conseil, le service, c'est notre rôle et on le prend très au sérieux. Une fête qui se veut qualitative, elle commence par une bonne prise en charge des visiteurs à leur arrivée. Donc on a des trains express régionaux qui transportent en général entre 3000 et 3500 visiteurs tous les ans. Les visiteurs disposent de 10 tickets de dégustation. Donc que là aussi, on parle modération. Ces 10 tickets représentent une consommation de 30 cl au total ce qui effectivement pourrait paraître élevé, mais sur une journée de visite, il y a théoriquement aucun souci. Alors, on a un partenariat avec la sécurité routière. Chaque année depuis les années, depuis début des années 2000 et les visiteurs ont la possibilité de déposer leurs clés et de se tester avant de récupérer les clés. On collabore avec les services de la préfecture, qui nous préviennent que, de toute façon il y a des contrôles d'alcoolémie dans un rayon de 25 à 40 km autour de la percée du vin jaune. Les services de la gendarmerie en effectuent entre 800 et 1000 quelquefois 1200. Chaque année, il y a un ou deux contrôles positifs. Voilà, ça c'est la réalité des choses. Donc ça veut dire que miser sur la responsabilité ça peut fonctionner. On est évidemment convaincu de cette nécessité pédagogique de responsabilisation des consommateurs. Donc, nous avons mis en place, il y a plus de dix ans un dispositif qui donne de l'information aux consommateurs qui visitent nos salons. Le premier, ça a été des messages qui apparaissent de façon extrêmement visibles sur « déguster, c'est recraché ». Une distribution aussi des éthylotests à la fois pour ceux qui veulent se tester à la sortie du salon mais pas seulement, pour qu'il en ait aussi dans leur véhicule et qu'ils en aient sur eux, et que cette démarche-là continue au-delà de l'événement en tant que tel. À la sortie du salon, nous avons installé des alcoobornes, qui permettent à chacun dans la mesure où ils ont une démarche volontaire de le faire bien évidemment de se tester. Les alcoobornes ont vocation à donner une indication de prise de volant ou pas ne donnent pas évidemment le taux d'alcoolémie. Les chiffres que nous rendent les alcoobornes comptent 3 % des utilisateurs des alcoobornes, sont au-delà de la réglementation. Donc on peut dire quand même que nos visiteurs sont quand même dans une démarche modérée de responsabilisation. Donc, ils utilisent notre dispositif de la façon la plus naturelle du monde, et la grande majorité a déjà cette responsabilisation en eux, ce qui fait qu'ils ont un comportement à la dégustation qui est complètement normal.

La journée Rose de Provence, c'est une journée de promotion de tous les rosés de Provence. Donc concrètement, durant toute une journée dans le Golfe de Saint-Tropez, on fait déguster un verre de rosé, on leur donne une carte repère qui leur dit à combien de verres ils ne peuvent plus prendre la route et un éthylotest. Les cartes repères, c'est quelque chose qui passe bien parce que les gens ne sont pas forcément au courant de combien ils peuvent boire de verre. Pour cette année, donc on a réussi à avoir 10 000 éthylotests donc 5 000 de Vin et Société et 5 000 de la MSA plus encore 5 000 cartes repères de Vin et Société. Et ça les gens, ils apprécient parce que d'un coup comme on va les voir il s'intéresse vraiment ce que l'on fait.

JF Rabilloud

Voilà on va rester sur ce thème de la prévention avec les participants à cette première table ronde que je vous présente. À la droite de monsieur Forgeau, Olivier Thienot. Bonjour. Vous êtes directeur et fondateur de l'école du vin à Paris. Vous formez chaque année 15 000 personnes au goût du vin, à l'apprentissage du vin, au plaisir du vin. L'organisme de formation que vous présentez aussi est parfaitement habilité à établir des conventions de formation professionnelle. Ce n'est pas que pour le ludique c'est aussi pour le professionnel. Vous avez ouvert en 2010 une école du vin en Asie, à Hong Kong et je crois que c'est la seule et en tout cas le premier centre français de dégustation à l'étranger. Est-ce qu'on peut vraiment faire de la prévention en faisant de la promotion ?

Olivier Thienot

Bien sûr ! Ce n'est absolument pas incompatible. Faire la promotion, c'est montrer la richesse des terroirs, des cépages. Il y en a des milliers, de nombreux vigneron, n'est-ce pas qui sont la main et l'esprit et puis le plein de millésime, ça demande un petit peu d'éducation, ça demande un peu de rituel. Consommer responsable fait parti e du rituel.

JF Rabilloud

Mais quand on vient prendre des cours chez vous encore une fois à l'école du vin, ce n'est pas pour entendre des conseils de modération particuliers ou des conseils de prévention, c'est d'abord pour apprendre le vin.

Olivier Thienot

Vous savez, quand je fais du ski ou que je pratique le sport, mon moniteur me donne quelques éléments de prévention, c'est la même chose.

JF Rabilloud

À la gauche de Monsieur Forgeon, on va y revenir bien sûr, Georges Soulas bonjour. Alors, vous êtes coordinateur pour la sécurité routière en Gironde. Il faut préciser qu'il y a un coordinateur sécurité routière dans tous les départements français et pas seulement les départements viticoles. Alors, vous avez participé notamment en juin dernier à l'événement Bordeaux fête le vin, après la demande des organisateurs, qui eux voulaient un stand sur place, c'est bien cela.

Georges Soulas

Absolument. C'était la première fois effectivement que l'on était convié à essayer de marier à la fois la prévention officielle, je dirai avec l'événement festif.

JF Rabilloud

Et quel est votre job, vous, au cours de ces journées de prévention ?

Georges Soulas

Principalement vous avez vu ce qui se fait pour le vin jaune. On a fait un petit peu la même chose à part que comme il y avait 4 ou 500 000 personnes en quinze jours, on n'a pas pu prendre l'effet à tout le monde. Beaucoup venaient en trame. Donc effectivement, on a fait surtout de l'information on les a aidés à se tester avec les éthylotests, on leur a remis des éthylotests et on a aussi utilisé des outils que l'on appelle des SILMALC pour leur montrer un petit peu comment se passait l'élimination de l'alcool quand on avait bu et selon ce que l'on avait bu.

JF Rabilloud

À votre gauche Arnaud Orsel bonjour. Alors, nous sommes à Nuits-Saint-Georges en Bourgogne, Confrérie des Chevaliers du Tastevin, là ça se complique ! Coordinateur pour l'organisation des fêtes de Saint-Vincent en Bourgogne. C'est un événement qui change de village et d'organisateur d'année en année. C'est bien cela.

Arnaud Orsel

Chaque année, en effet la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, qui a créé cet événement en 1938, choisit un des villages vigneron parmi les 85 de la côte depuis le mâconnais jusqu'au chablisien. Et donc on va avec une association locale et l'appellation qui va gérer cette Saint Vincent, cette fête viticole qui se déroule autour de la saint Vincent depuis le 22 janvier de chaque année et la particularité de cette fête donc c'est de réunir les villageois, les vigneron dans un esprit de solidarité. Ce sont les cuvées qui sont faites et qui reprennent les vins de l'appellation. C'est un outil de promotion mais aussi qui permet de faire venir aussi beaucoup de visiteurs dans notre région.

JF Rabilloud

Quelle est la dimension de prévention au cours de ces fêtes ? Qu'est-ce que vous y faites concrètement en termes de prévention ?

Arnaud Orsel

Alors, il faut partir d'un constat, c'est que cette fête de Saint-Vincent dans les années 90 a atteint une certaine démesure. On peut imaginer les villages de Gevrey-Chambertin ou de Vosne-Romanée avec 100 000 personnes à l'intérieur. On est là dans des villages de 300 à 400 personnes, 300 à 400 habitants donc évidemment il y a eu un moment où l'on a eu quelques problèmes on va dire d'organisation. Il a fallu un petit peu remodeler la fête, la repenser donc avoir cette approche responsable. À l'époque, on achetait un verre, on pouvait boire autant qu'on voulait toute la journée et donc là on a une approche plus qualitative on va dire avec ces cuvées qui sont faites par les vigneron.

JF Rabilloud

Comment ça se traduit justement l'approche qualitative ?

Arnaud Orsel

Donc d'abord un système de tickets qui permet de limiter la consommation des vins, qui sont servis des doseurs. On a un système de doseurs de quatre cl par verre de vin et sept tickets dégustation. Donc ça fait grosso modo un 28 cl. On a deux cl de moins qu'à la Percée du vin jaune. Et donc on va déguster ces vins dans un parcours qui permet aussi de découvrir le village. C'est cet échange aussi qui est fait avec les villageois. Village qui est décoré évidemment pendant toute une année qui précède la manifestation. Donc, on a des actions au niveau de la prévention notamment avec des partenariats, avec les institutions. Le conseil régional par exemple au niveau de l'acheminement des visiteurs, par trains, qui sont rajoutés. Merci monsieur Patriat. On a aussi évidemment des systèmes de bus et pour toutes les personnes qui se déplacent en voiture. Évidemment, on est dans une géographie de village donc c'est un petit peu compliqué. On n'a pas forcément des parkings au milieu des vignes.

JF Rabilloud

Vous avez-vous aussi un coordinateur sécurité routière ?

Arnaud Orsel

On a un coordinateur sécurité routière qui intervient évidemment et ce partenariat aussi avec Vins et Société qui nous amène tout une série de petits documents dont on a pu avoir le développement tout à l'heure.

JF Rabilloud

Cette philosophie de consommation responsable, je vous pose la question à tous les trois, ça a commencé, il y a combien de temps ? Monsieur Soulas, par exemple, en Gironde.

Georges Soulas

Pour nous elle a commencé depuis le début puisque nous la sécurité routière, c'est a priori la consommation responsable ou tout au moins de choisir entre la consommation et la conduite.

JF Rabilloud

Ces coordinateurs de sécurité routière ne sont pas là depuis des années et des années.

Georges Soulas

Depuis que la sécurité routière a été installée, depuis les premières mesures de sécurité routière, dans les années 70 76 par là.

JF Rabilloud

Il y avait déjà dans les manifestations viticoles.

Georges Soulas

Dès le début.

JF Rabilloud

À l'école du vin pour revenir à ce qui se passe à Paris mais vous avez aussi la possibilité de donner des cours en région également je crois.

Georges Soulas

Oui.

JF Rabilloud

Cette notion de prévention, comment est-ce qu'elle est institutionnalisée dans l'école ?

Olivier Thienot

C'est selon d'abord notre public, un public d'amateurs ou un public de professionnels. Chez les amateurs, les amateurs regardent beaucoup ce que fait le formateur. Ils essaient de le copier, comment il ouvre le vin, comment il le sert, comment il le goûte. Donc, on montre le bon exemple en ayant des crachoirs, en mettant de l'eau, en leur demandant de faire attention, de quelle façon ils rentrent. Et donc en mettant les outils spécifiques...

JF Rabilloud

Et le message est bien reçu

Olivier Thienot

Absolument. Absolument, je pense que ce message-là est bien reçu alors que souvent on a plutôt fait la lumière sur des messages de répression qui eux étaient parfois inaudibles parce qu'ils venaient en choc contre plaisir.

JF Rabilloud

Georges Soulas, cela n'est pas la peur du gendarme ou du policier mais en l'occurrence comme on est en zone rurale, ce sont plutôt les gendarmes. Ce n'est pas la peur du gendarme qui fait que finalement la consommation reste modérée à l'occasion de toutes ces fêtes viticoles.

Georges Soulas

Elle joue aussi. Mais il faut savoir que la peur du gendarme, c'est l'acte ultime de la prévention.

JF Rabilloud

On le voit dans le film, dans le Jura, ils étaient nombreux.

Georges Soulas

Oui, ils sont nombreux mais le but, c'est quand même d'essayer d'éviter les accidents sur la route, ce n'est pas d'empêcher les gens de boire. Ce qu'il faut savoir c'est qu'on leur montre qu'en fonction de la consommation qu'ils ont, s'ils consomment modérément ils peuvent reprendre la route. S'ils ne le font pas, on leur fait comprendre qu'effectivement il va falloir prendre des mesures différentes avant de reprendre le volant.

JF Rabilloud

Arnaud Orsel, ce n'est pas un gadget, c'est-à-dire que vraiment vous avez le sentiment qu'il faut cette dimension prévention dans toutes ces fêtes y compris en Bourgogne ? C'est indispensable !

Arnaud Orsel

Cela fait partie de l'éducation de nos consommateurs. Les consommateurs sont plus en plus responsables. Il convient de les éduquer, de les accompagner et donc c'est tout à fait nécessaire d'apporter cette approche-là auprès de participants.

JF Rabilloud

Vous faites un bilan à l'issue de ces journées en termes de sécurité par exemple. Il n'y a pas trop de permis de conduire suspendus.

Arnaud Orsel

Non, non, pas du tout. La consommation qui est faite sur ces événements festifs, elle est quand même limitée déjà au départ par les organisateurs. C'est ce qui a été expliqué. Les quantités qui sont bues, quand on boit 28 cl de vin sur une journée, ça fait quoi, ça fait pas zéro 0.40 sur une journée entière pour une personne normale. Pour une personne corpulente, ça fait encore moins. Ils éliminent, ils restent là sur l'événement pendant plusieurs heures. Quand on sait qu'on élimine 0.15 grammes par heure. Effectivement et à la fin s'ils repartent assez tard, on l'a constaté d'ailleurs, ils sont dans des taux qui sont tout à fait raisonnables.

JF Rabilloud

Les éthylotests ont beaucoup de succès.

Arnaud Orsel

Oui énormément, on en a manqué beaucoup.

JF Rabilloud

Qu'est-ce que vous envisagez les uns les autres comme action future. Je suppose que d'année en année, vous tentez d'imaginer d'autres choses peut-être.

Arnaud Orsel

D'abord étendre les partenariats avec les personnes qui sont déjà impliquées. C'est intéressant d'ailleurs ce genre de rencontre qui permet de prendre contact avec toute la filière. L'an prochain donc que nous allons quitter la Côte-d'Or pour nous rendre du côté d'Irancy pour la prochaine Saint-Vincent tournante. Et donc ça va être aussi d'autres acteurs d'un autre département et c'est aussi une approche intéressante.

JF Rabilloud

Avec les mêmes procédés.

Arnaud Orsel

Avec les mêmes procédés.

JF Rabilloud

Vous vous attendez dans Lionne au même succès.

Arnaud Orsel

On est sur une géographie qui est un petit peu différente. On n'a pas de la chance d'avoir une gare SNCF à proximité, il y aura Auxerre. Mais on va étudier en effet tous les moyens à mettre en place pour avoir un minimum de personnes qui aient des comportements déviants au niveau de leur consommation d'alcool.

JF Rabilloud

Georges Soulas, vous réfléchissez dans le département de la Gironde à d'autres types d'actions à mettre en place.

Georges Soulas

On met déjà énormément d'autres actions plastiques puisque coordinateur sécurité routière dans un département, il est chargé de lutter contre tout ce qui concerne la sécurité routière et les addictions. Ça commence déjà par les jeunes par les lycées, par les collèges, par toute la population qui est censée éventuellement prendre un risque en consommant de l'alcool. Après on est à la disposition, le coordinateur sécurité routière dans un département est à la disposition de tous ceux qui veulent prendre des mesures en matière de prévention, que ce soient les élus locaux avec qui l'on travaille beaucoup, que ce soient effectivement les organisateurs d'événements quand ils nous demandent on est là et on essaie de répondre à la demande.

JF Rabilloud

Olivier Thienot, est-ce qu'il y a des cours sur la prévention ?

Olivier Thienot

Non, pas spécifiquement mais dans tous nos cours, il y a une partie surtout chez les professionnels qui correspond à la prévention.

JF Rabilloud

Et pour les particuliers, il y a un discours particulier justement, ceux qui viennent dans votre école.

Olivier Thienot

Alors les amateurs qui viennent chez nous, on prend beaucoup de soin à ce qu'ils repartent de façon sûre pour eux. Donc on a un peu la même démarche que les organisateurs de fêtes vineuses. En revanche, je trouve assez intéressant la démarche et les derniers documents de Vin et Société, qui je trouve, rassemblent différentes données notamment sur le monde du vin donc qui ouvre un petit peu d'autres horizons, le nombre de viticulteurs, la place du vin en France, la France dans le monde et qui rajoutent là-dessus un discours sur la consommation responsable. Je trouve que la démarche est intéressante. Ça fait partie d'une culture. Il faut que la partie responsable fasse partie de la culture du vin.

JF Rabilloud

Vous pensez les uns les autres qu'il y a une véritable ignorance des règles de consommation.

Arnaud Orsel

Je pense qu'il y a une prise de conscience qui s'opère depuis quelques années. Le fait de boire bon comme on disait tout à l'heure permet justement de découvrir et d'avoir une bonne conscience de la qualité des produits et une approche raisonnable et consciencieuse avec une bonne dégustation. Toujours plus de connaissances, on le voit ici en France, on le voit aussi à l'international.

Georges Soulas, vous avez le sentiment que les gens savent toujours pas finalement à partir de quelles limites ils sont non seulement en danger mais...

Georges Soulas

Manifestement effectivement il l'ignore beaucoup. Ils n'en ont pas conscience et on l'a vu sur l'événement puisque l'on en a quand même du passer à l'éthylotest environ 6 ou 7 000 personnes et beaucoup étaient étonnés des taux qu'ils soient supérieurs ou inférieurs d'ailleurs à ce qu'ils pensaient. Ils ne mesurent pas à ce qu'est une dose bar, le fait que ça puisse être différent selon la corpulence, selon l'âge, selon un certain nombre d'éléments et ça, ils n'en ont pas conscience. On a eu des gens très surpris, c'est là que j'ai été étonné, des gens très surpris de voir qu'il avait un taux qui était bien inférieur à ce qu'ils pensaient en fait.

JF Rabilloud

Inférieur !

Georges Soulas

Oui tout à fait.

JF Rabilloud

Oui, c'est plutôt rassurant.

Georges Soulas

Absolument.

JF Rabilloud

Donc, vous faites tous les trois, un bilan plutôt positif en termes de prévention, toujours.

Olivier Thienot

Je trouve que le message passe de mieux en mieux et chez les professionnels, c'est une donnée qui existe et qu'ils prennent en compte.

JF Rabilloud

Ce qui est frappant vue de l'extérieur en l'occurrence, c'est que ça n'a pas l'air de vous poser ni de gêner les manifestations ou l'enseignement que vous dispensez.

Olivier Thienot

Non, absolument pas. Vous remarquez que l'on parle à chaque fois, on utilise le mot déguster pas forcément boire, c'est autre chose.

JF Rabilloud

Georges Soulas, vous avez bien des râleurs qui de temps en temps vous disent, il y a beaucoup de gendarmes ici ou pourquoi vous nous parlez de répression ou pourquoi est-ce qu'on est toujours sous surveillance.

Georges Soulas

Il y a toujours, c'est pour ça d'ailleurs que quand on a préparé cet événement, la préfecture était un petit peu sur la défensive parce que l'on se demandait comment on allait être perçu sur des éléments pareils. Et il s'est avéré en fait non, la plupart des gens, qui nous ont vu, qui sont venus sur le stand étaient enchantés des discussions qu'ils ont pu avoir des renseignements qu'on a pu leur donner, ça les a au contraire conforté, et nous aussi d'ailleurs.

JF Rabilloud

Joël Forgeau, peut-être quelques de conclusion avant que l'on échange avec la salle sur toutes ces thématiques sur ces expériences.

Joël Forgeau

Oui, merci, on l'a compris, vous l'avez tous compris dans la salle, en écoutant les différents intervenants que ce soit donc sur les gens qui forment les professionnels du vin, que ce soit sur les fêtes viticoles responsables. Donc la filière est engagée maintenant dans la voie de la responsabilité. Nous ferons de mieux en mieux et de plus en plus, d'autant plus que notre filière ne sera pas stigmatisée bien évidemment. En conclusion, je voudrais également réitérer les trois demandes très fortes que porte la filière viticole dans le cadre des discussions de la loi de santé. En premier lieu, nous demandons instamment aux pouvoirs publics de revenir à l'esprit initial de la loi Évin, à savoir protéger les populations à risque de consommation excessive de boissons alcoolisées. C'était bien le souhait initial en 1991. En deuxièmement, nous l'avons vu également ici au cours des discussions, les fameux repères de consommation. Ces repères de consommation ont été écrits par l'organisation mondiale de la santé, il y a maintenant des années, repris en France dans le plan national nutrition santé et depuis janvier 2015, ils sont inscrits également dans un document de la Haute autorité de santé. Ce sont les deux verres de consommation maximum pour une femme par jour, trois verres maximum pour un homme, quatre verres maximum en une occasion exceptionnelle et un jour d'abstinence par semaine. Aujourd'hui on le voit, on l'a entendu avec Monsieur Soulas, neuf Français sur dix ne connaissent pas ces repères de consommation. Au même titre que les Français connaissent des cinq fruits et légumes, la filière viticole demande à ce que ces repères de consommation soient mis en avant par les services de l'État. Enfin, nous avons aujourd'hui de nombreux journaux qui ont été condamnés pour des articles qui parlent du vin, puisque ces articles ont été assimilés à de la publicité. Mesdames et Messieurs les parlementaires, les juges se sont substitués à votre travail et ceux qui créent aujourd'hui une jurisprudence, ce qui crée une grande insécurité pour de nombreux médias, pour de nombreux journaux, il nous faut donc définir ce qui relève d'une part de la publicité, ce qui relève bien des articles de presse. Nous allons nous attacher avec vous à ce que cette loi Évin soit clarifiée dans le cadre des débats qui ont actuellement lieu. Voilà le débat est lancé pour ma part. Je propose Jean-François de les prolonger dans la salle.

JF Rabilloud

Des questions dans la salle sur tous ces thèmes sur la prévention et puis sur les propositions de Vin et Société concernant la loi Évin et les débats à venir. Qui souhaite intervenir ou exprimer une opinion ou poser une question ?

Échanges avec la salle

- Patrice Bersac, Président des vigneron franciliens réunis. Excusez-moi d'intervenir le premier, il y a des gens beaucoup plus qualifiés que moi qui pourraient intervenir, mais je note depuis quelques années que chaque fois que le débat arrive, il n'y en a pas. Or c'est une donnée publique que de savoir qu'aujourd'hui que la plupart des accidents, la plupart des comportements proviennent de l'usage de boissons qui ne sont pas le vin. Alors est-ce que l'on pourrait s'engager officiellement, volontairement pour que l'on remette les pendules à l'heure. Si aujourd'hui les députés ne le font pas, pour quelles raisons je leur redonnerais un mandat de cinq ans.
- JFR : Ah la la !
- Patrice Bersac : Aujourd'hui, le gouvernement ne le fait pas, pourquoi continuer là-dedans ? Nous sommes dans un système démocratique, pourquoi ne décidons pas nous, entre nous ?
- JFR : vous avez le sentiment
- Avec l'ANPAA... Où est l'ANPAA aujourd'hui ?
- JFR : l'ANPAA a fait un communiqué mais n'est pas présente, oui.
- Patrice Bersac : Et non pas un débat intimiste. Il faut que les choses soient dites en vérité et que l'on cesse pendant des années de tourner autour de la question et qu'enfin on arrive à une solution qui soit sage dans le pays qui a mis le vin le plus à l'honneur dans le monde. Aujourd'hui, vis-à-vis de l'étranger dont j'ai des échos, nous sommes dans une situation qui

est considérée comme incompréhensible. Est-ce que les responsables français sont décidés aujourd'hui à mettre les choses au point et ne pas attendre 5 ans 10 ans, 15 ou 20 ans. Quinze ou vingt ou trente procès remportés par des Ayatollah, est-ce que l'on est prêt à mettre les choses au point ? La filière attend. Je pense qu'il y a des personnes qualifiées ici pour confirmer ce que je demande. Merci monsieur.

- JFR : Merci de votre intervention. Est-ce que cette question ne s'adresserait pas à nos parlementaires. Je pose la question. Est-ce que l'on pourrait approcher un micro peut-être ? Sénateur Patriat jetez-vous à l'eau !
- Philippe A. Martin : je répondrais simplement sur un point que monsieur a évoqué disant que l'ANPAA n'était pas présent aujourd'hui. Il faut savoir que quand on discute des problèmes de vin et nous avons créé justement les députés en 2002, nous avons créé le conseil de la modération. Le conseil de la modération, c'était justement pour avoir une consommation raisonnable. Étaient présents à ces conseils le ministère de l'agriculture - Gérard, tu y étais aussi comme Sénateur, le ministère de la santé, le ministère de l'Éducation nationale, trois députés des affaires sociales, trois députés et trois sénateurs, plus Vin et société qui était présent aussi, et peut-être encore une association anti-alcoolique aussi. Et l'ANPAA, vous avez parlé de l'ANPAA qui n'est pas là aujourd'hui, mais l'ANPAA a toujours refusé de siéger parce qu'il y avait des personnes présentes qui auraient été censées défendre le vin. Voilà la réponse à laquelle je vous fais, c'est que l'ANPAA a toujours refusé. Alors aujourd'hui, on nous dit, l'ANPAA regrette de ne pas avoir été invité. Je pense que l'ANPAA a toujours refusé de discuter justement lorsqu'il est question de parler de vin et de consommation, et de consommation modérée. Donc aujourd'hui l'ANPAA n'avait pas été, n'a pas été invitée.
- JFR : Elle a fait un communiqué en début d'après-midi pour « dénoncer » ce colloque.
- Philippe A. Martin : sur ce point, je vous réponds. Voilà.
- François Patriat : oui sur le deuxième point, c'est-à-dire y a-t-il dans cette démocratie une majorité pour changer les choses. C'est justement la question si on rouvre... Le problème se pose entre nous sénateurs et députés, de savoir est-ce que l'on ré-ouvre ou pas le débat sur le Evin. Nous y sommes favorables avec un bémol parce que le fait de rouvrir le débat sur la Évin aujourd'hui, autant sur le fait de l'interprétation ça a été très bien dit je crois qu'on peut le faire et on va même décider de le faire aujourd'hui une fois de plus et tenter de mettre en œuvre. Le problème, c'est que de ré-ouvrir le débat globalement sur la loi Evin, ce n'est pas sûr du tout qu'on en sortira dans le bon sens dans celui que vous souhaitez parce que la démocratie elle existe dans ce pays monsieur.
- JFR : et vous êtes minoritaires
- François Patriat : Est-ce que nous sommes sûrs, est-ce que vous êtes sûrs que nous aurons la majorité. Ce n'est pas sûr du tout. Alors si c'est pour ouvrir un débat qui risque d'envenimer les choses ou de les aggraver compte tenu qu'il y a des parlementaires, mais tous les parlementaires ne sont pas favorables à nos propositions aujourd'hui et loin de là. Au Sénat ça pourrait passer parce que le Sénat voilà... À l'assemblée on est beaucoup plus rigoureux. Je dis ça aux jeunes sénateurs qui sont là. Ils sont venus là-bas pour ça. Mais je vous réponds à vous Monsieur directement. On est tous ici d'accord pour le faire, pour rouvrir le débat de la loi Évin. Faut-il le faire si on est sûr d'en sortir par le haut, dans le sens que nous souhaitons nous. Ce n'est pas évident aujourd'hui. Voilà.
- JFR : merci à vous François Patriat. D'autres questions.
- François Patriat : je termine. Justement, nous l'avons la loi Évin, nous l'avons modifié il y a quelque temps pour réactualiser la loi Évin c'est-à-dire par la publicité si on peut dire publicité sur Internet. Mais comme dit mon collègue Patriat, c'est vrai que l'on n'est pas sûrs non plus d'être suivis et d'avoir une majorité aujourd'hui. Maintenant clarifier la publicité où commence la publicité au finit la publicité. La question a déjà été posée plusieurs fois aux différents gouvernements et aujourd'hui on n'a pas de réponse. Et d'ailleurs il y a dû y avoir une proposition de loi qu'a été faite là-dessus. Catherine va vous en parler. Et donc il n'y a pas eu de suivi sur ce sujet. Voilà.

- JFR : madame Quéré, députée de Charente-Maritime.
- Catherine Quéré : se remettre dans la loi Évin, je pense que c'est dangereux pour les raisons que vous ont dit mes collègues. Donc je crois que ce qui serait important, c'est qu'on travaille sur la publicité et de façon juridique. Je pense qu'il faut que l'on arrive à faire une mission. Alors, il y avait une proposition qui avait été déposée au Sénat mais qui n'a pas été retenue. Donc c'est pour vous dire que toutes les propositions ne sont pas retenues et tout ce qui touche au vin n'intéresse pas obligatoirement tout le monde. Mais je crois et l'on en a parlé tout à l'air justement à l'Assemblée générale de l'ANEV. Je pense qu'il va falloir que l'on travaille sur tout ce qui est juridique de façon que les gens sachent parce qu'il faut savoir que les journalistes s'autocensurent et ne font pas certains articles.
- JFR : on va en parler dans un instant pour l'autre table.
- Catherine Quéré : donc, je crois que ce qu'il faut, on a pris un petit peu la décision et l'on va voir comment on va s'organiser pour travailler sur ce sujet.
- JFR : merci madame Quéré, qui est-ce qui souhaite intervenir ? On a encore quelques minutes avant la deuxième table ronde.
- Membre du public : simplement Monsieur le député, vous avez parlé du conseil de la modération. Le conseil de la modération a été supprimé. Il a été supprimé pas par décision unilatérale du gouvernement. Est-ce qu'il y a une possibilité de le voir réinstaller un jour ?
- Monsieur le député Patriat : ça c'est une décision du gouvernement aujourd'hui. Catherine en a fait la demande et aujourd'hui ça a été refusé justement qu'il y ait une continuité du conseil de la modération. Donc aujourd'hui, il existe toujours mais il n'est pas actif puisque ça a quand même été créé par une proposition de loi que l'on avait faite nous, au niveau de la majorité en 2002 et donc c'est un amendement que l'on a passé dans l'hémicycle à cette époque. Donc ça existe toujours mais c'est en sommeil. Donc maintenant c'est une décision qui appartient au gouvernement de savoir s'il veut le remettre en place ou pas.
- JFR : on me dit que le conseil de la modération a été dissous par décret.
- Monsieur le député Patriat : alors là je n'en ai pas eu connaissance. Si ça a été dissous. Il a été dissous.
- JFR : il y a deux ans. Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Pas d'autres questions, suggestions, propositions. Oui !
- Gérard César : oui par rapport au conseil de modération. J'ai siégé à l'époque avec des collègues qui sont ici présents et tout ça pour vous dire c'est une instance où l'on pouvait justement aborder un certain nombre de points et qui étaient des points très intéressants, en particulier sur tout ce qui concerne - je me tourne vers le responsable sécurité routière - par rapport à la sécurité routière. Dans cette instance, nous abordions tous les points et je crois qu'aujourd'hui si on voulait recréer le conseil modération, il faudrait surtout bien définir le masque de façon juridique : quel est le rôle du conseil de modération par rapport au CSA. Parce qu'il y a beaucoup comme vous disiez à l'instant cher collègue, il y a beaucoup de journalistes aujourd'hui qui font de l'autocensure. Lorsqu'il y avait des articles de presse, ils ont toujours peur et surtout les directeurs de journaux de prendre position par rapport justement à cette censure. Donc aujourd'hui on en est là et je pense qu'il est important que l'on puisse recréer ce conseil de la modération et de la prévention parce qu'il s'appelait comme ça. Et nous avions quatre députés et quatre sénateurs et les grands reproches qui nous étaient faits à l'époque par la prévention routière, c'était que les parlementaires étaient originaires d'origine viticole, des départements viticoles. C'était ça le grand reproche qui a été fait par la présidente de la sécurité routière. Je le dis très simplement mais les deux le disaient. L'ANPAA et la sécurité routière avaient les mêmes propos et aujourd'hui je crois que ce serait important d'avoir cette instance qui puisse être remise en place par rapport en particulier aux articles des journalistes, de nos amis journalistes, merci.
- JFR : merci à vous Gérard César. Qui veut intervenir ? Madame.
- Membre du public : juste une petite suggestion parce que, quand on parle de publicité et de promotion, on ne connaît pas dans le milieu du vin effectivement le seuil ou la dernière marche

qu'il ne faut pas franchir. Je change de sujet, dans la publicité sur les jeux vidéo, qui font quand même l'apologie de la mort, de la guerre, de ceci de cela, là il n'y a pas de problème. Est-ce qu'on ne peut pas ouvrir à ce moment-là le débat sur une forme horizontale, qui reprendrait en compte – je suis une femme donc je ne vais pas avoir de propos non plus sur certaines publicités sinon je vais faire me huer – mais est-ce qu'on ne peut pas prendre le problème de façon horizontale sur tous les sujets et non pas focaliser sur le vin.

- JFR : oui on approuve.
- Georges Soulas : je voulais rajouter quelque chose effectivement pour apporter je dirai du vin à votre moulin. Dans l'analyse que l'on fait dans l'accidentologie, on s'aperçoit effectivement que les produits utilisés notamment par les jeunes sont soit des alcools forts pas chers soit de la bière. Quand on sait que dans le commerce dans n'importe quel supermarché, on trouve des bières de 50 cl qui font 14°4 effectivement et que l'on voit les gars sortir avec un pack de ça effectivement, le vin est malheureusement est... Et le problème, c'est que le vin est décrié alors que ce n'est pas celui qui provoque le plus de tués.
- JFR : est-ce que les jeunes sont aussi peu intéressés par le vin qu'on le dit Georges Soulas.
- Georges Soulas : ce qui les intéresse c'est surtout ce qui n'est pas cher, facile à boire. Le vin pour être bon, il faut quand même un minimum. Le vin pas bon... D'abord, ils ne sont pas éduqués la plupart du temps alors que la bière les copains leurs en font boire et puis voilà. Les alcools forts, c'est bien parce qu'on est saoul très vite.
- Arnaud Orsel : à propos de l'éducation des plus jeunes, je tenais à préciser que pour la première fois lors de la Saint Vincent tournante du mois de janvier dernier, on avait fourni auprès des jeunes, on avait créé un caveau enfant. Donc, un caveau enfant qui permettait aux jeunes non pas de déguster du vin évidemment, mais de déguster des jus de fruits, d'avoir une approche gustative du monde organoleptique et puis, de découvrir la vinification et d'apporter de la culture aussi. Puisque le vin, on est tous d'accord que ce n'est pas qu'une boisson mais aussi notre patrimoine culturel. Voilà, je pense que c'est important aussi d'apporter à tous dès le plus jeune âge, une certaine culture de ce savoir qui nous appartient.
- JFR : merci encore une ou deux questions avant la deuxième table ronde.
- Membre du public : en ce qui concerne la loi Évin quand la question a été posée de dire est-ce que l'on pourrait ré ouvrir le débat au sein de parlementaires ou des sénateurs et que François Patriat a répondu que l'on n'était pas sûr d'avoir une majorité. Je pense que, effectivement, on peut refuser le combat et puis ne pas vouloir en parler. Sauf que j'ai l'impression que si on rouvrait le débat - on en a parlé d'ailleurs 30 secondes ensemble - si on rouvrait le débat, on ne va pas aggraver ce qui se passe en ce moment au niveau de la loi Evin mais qu'on peut peut-être arriver à finir par dégager une majorité si l'ensemble des parlementaires et des sénateurs qui sont motivés par le fait de vouloir la... mettent en place de la façon dont elle devait être mise en place, cela motiverait peut-être les autres. Et peut-être que le fait d'ouvrir le débat serait effectivement bénéfique. Moi je pense qu'il faut le rouvrir.
- JFR : est-ce qu'il y a une majorité ou pas. C'est toute la question et c'est plutôt fluctuant. Et tant que l'on n'a pas essayé on ne sait pas me dit madame.
- Membre du public : oui bonjour. Juste pour compléter ce que dit Monsieur par rapport à la loi Évin, effectivement je ne suis pas suffisamment aux affaires pour savoir s'il faut rouvrir la loi Évin ou pas. Mais la question que l'on peut se poser, c'est qu'est-ce qu'elle nous a apporté depuis 20 ans la loi Evin. Quel bénéfice a-t-on tiré de la loi Evin depuis 20 ans ?
- JFR : à vous les professionnels du vin.
- Alors pour les professionnels du vin, j'en suis sûr rien, mais pour la société, puisqu'elle est faite pour la société, pour protéger les plus fragiles, je pense qu'il faudrait la mesurer. On fait des lois en France, mesurons l'efficacité de cette loi et chaque fois qu'effectivement la viticulture est mise en cause par la loi Évin, on essaie par des moyens détournés de trouver des solutions les moins tragiques pour la production viticole. Mais je revois Monsieur qu'est-ce qu'elle a apporté, la question qui était posée, il y a deux secondes de savoir si la consommation... Je pense que les jeunes qui consomment du vin aujourd'hui sont les plus

armés pour ne pas tomber dans les travers de l'alcoolisme. Bon, alors on se le dit tous depuis de nombreuses années, mais voilà. Je rejoins un petit Monsieur.

- Philippe Martin : écoutez, ça fait 22 ans que je suis député, que je défends bien sûr aussi viticulture et que je vois du vin bien sûr François. Ça fait 22 ans que je demande aux différents gouvernements que l'on fasse un bilan sur la loi Evin et ça a toujours refusé. Donc voilà. C'est ça le problème aujourd'hui.
- JFR : il n'y aura pas de bilan en mars-avril quand on va arriver...
- Philippe Martin : alors justement on va reposer la question. Je crois que Catherine justement à demander encore, a posé la question pour que l'on puisse ouvrir le débat sur ce sujet. Maintenant on nous dit, mais oui, mais vous ne voulez pas le rouvrir. Nous on veut bien mais il faut que l'on ait un accord de la présidence. Si c'est une proposition de loi, ça vient des députés ou des sénateurs mais il faut qu'un accord de la présidence pour ce soit mis au jour. Donc ça ne dépend pas que de nous. Et si c'est un projet de loi ça vient du gouvernement. Donc ce n'est pas nous.
- François Patriat : Philippe a raison parce que l'on peut déposer des propositions de loi. Moi je suis tenté d'en faire trans politique avec des amis de droite de gauche. On est d'accord pour le faire. Le tout c'est une proposition de loi, j'en connais beaucoup qui ont été votés dans une assemblée. Gérard, tu as connu, et qui reste lettre morte parce qu'ils ne sont pas repris par notre assemblée qui n'avance pas. Alors, on sait fait plaisir pour ces mandants, pour ces viticulteurs, pour ces professionnels. Donc le tout c'est de faire comprendre à une ministre. Aujourd'hui, on lui en parle quand même. Souvent quand on est dans l'alcool, on est dans le tableau. La loi Evin, en un mot. Je m'en souviens, on était là en 91. C'était une loi de santé publique et d'éducation. Elle avait un volet alcool, elle avait un volet tabac. On peut considérer aujourd'hui que sur le volet tabac, elle a avancé. Mais elle a avancé comment ? Elle a avancé à coup d'interdiction, c'est clair. Taxes et interdiction. Interdiction de fumer dehors, bientôt on ne pourra plus fumer nul part sauf dans un vase clôt qui nous appartiendra, je ne sais plus. Donc elle a avancé comme ça. On peut considérer qu'elle a porté pour partie ses fruits. Quand la loi Evin a été voté, je m'en souviens, à l'époque c'était un député qui était à Matignon, c'était Dominique Lefebvre et Jérôme Cahuzac qui étaient à Matignon à l'époque. Je me souviens. On est allé les voir, ils nous ont dit : « est-ce que l'on peut... Vous comprenez Messieurs les députés, qu'il y est à côté du lycée Louis-le-Grand ou du collège Clemenceau, etc. des affiches quatre par trois, avec devant une très belle image de boîte de nuit, de fumée, de jazz, d'alcool, sur laquelle il aurait marqué, ne rentrez pas chez vous ce soir, passez la nuit avec J and B. Ou bien cher Arnaud, en arrivant dans notre domaine, pas le mien, c'est plutôt le vôtre que le mien, moi j'habite à côté d'accord, non mais quand on arrive à Gevrey-Chambertin, panneau dix par trois, vous entrez dans les terres du clan Campbell. Alors le problème, là elle a raison, c'est qu'aujourd'hui moi je ne vois pas où elle veut aller en termes d'affichage. Quand je fais le tour du boulevard circulaire de Beaune, je vois des publicités pour les alcools, pour la vodka, pour les prémix, pour des bières de Bordeaux, c'est bien, magnifique ! On n'est pas sectaire, il n'y a pas de problème ! Mais sur ce plan-là, il n'y a pas les affiches qu'il y avait avant mais sur le plan de l'affichage je ne comprends pas. Et moi je voudrais rendre hommage à journaliste, je lui posais la question l'autre jour dans le bureau, à Anne-Sophie Lapix. Parce qu'elle, comment fait-elle, comment ose-t-elle, tous les soirs sur la 5, je ne sais pas à quelle heure est son émission mais quand je passe devant je vois, le soir il y a de 18h30 à 20h00, six personnes qui débattent intelligemment. Pourquoi intelligemment parce qu'ils ont des verres de vin devant eux ?
- JFR : et les bouteilles sont retournées, on ne voit pas les étiquettes.
- François Patriat : il n'y a pas les étiquettes. Donc est-ce que c'est du vrai vin en tout cas ça ressemble à du vin, c'est l'essentiel pour l'image et là apparemment personne ne lui cherche de difficultés, personne ne lui reproche. Et je vois de plus en plus maintenant de débats, de conversations, avec les milieux culinaires ou autres. À chaque fois, on voit bien des gens déguster ou autres. Donc c'est vrai, on pourrait se mettre d'accord au moins, au Sénat, on va

y arriver, essayer d'y arriver à l'Assemblée aussi de demander aujourd'hui, est-ce qu'on ne peut pas une fois pour toutes, plutôt que de voir les juges faire la loi à la place du législateur, interpréter une loi dans laquelle nous aurions donné les moyens d'interprétation. Je crois que c'est là-dessus qu'on peut avancer et pas autrement aujourd'hui.

2^{ème} partie : TABLE RONDE : Comment concilier vin et enjeu de santé publique ?

JF Rabilloud

Merci François Patriat. On va en rester là pour les questions-réponses. On y reviendra après la deuxième table ronde, vous aurez à nouveau la parole. Merci Messieurs d'avoir participé à cette première séquence. J'appelle Fabrice Verdier, Jacques Lallain, Marie-Claude Gachet et maître Annie Gautheron. Venez nous rejoindre sur la scène. On va donc passer au cœur du sujet « Vin et santé publique ». Installez-vous tranquillement. La transition, peut-être les mots de Laurent Fabius l'autre jour « Qu'il faille faire attention en matière de santé, tout le monde est d'accord, les vignerons les premiers » dit le ministre des affaires étrangères. « Il faut quand même qu'ils puissent communiquer donc il faut trouver un juste équilibre ». Tout est dans la formule : juste équilibre. 2014 a été une année plutôt positive sur le vin. Les vendanges sont revenues à un niveau honorable après deux années difficiles. Fin novembre, Axelle Lemaire, secrétaire d'État, chargée du numérique a inauguré la nouvelle plate-forme de vente sur internet pour les vignerons indépendants. C'est un signe plutôt positif. Et le soutien de Laurent Fabius, soutien présumé, vous peut-être m'en direz un mot tout à l'heure, le soutien de Laurent Fabius marque peut-être un changement de perspective de la part des pouvoirs publics vis-à-vis du vin. On va donc voir dans les semaines qui viennent, comment se présente ce débat à l'Assemblée. On va nous en débattre ici même dans une seconde, mais auparavant je voudrais que l'on rappelle en images quelques éléments sur justement l'actualité de la loi Évin regardez, on se retrouve juste après.

JFR → Lancement du film Loi Évin

Aujourd'hui montrer dans les médias, quelqu'un qui boit un verre de vin, c'est plus difficile que de montrer une scène de violence. C'est bizarre non ! La loi Évin, ça ne vous dit rien ! À l'origine, la loi Évin, c'était pour lutter contre la consommation excessive d'alcool en particulier chez les jeunes. Et ça, c'était vraiment très bien mais on a poussé le bouchon un peu loin. Pour les journalistes publicitaires, artistes ou simples internautes, aujourd'hui la loi Évin est devenue une entrave à la liberté d'expression. Au fait c'est vrai que l'on ne peut plus faire de publicité sur le vin. Mais non ! La loi Évin interdit seulement la publicité qui exerce sur le lecteur une action psychologique de nature à l'inciter à la consommation. Mais ce n'est pas la définition de la publicité, ça ! Cette publicité représentant une vigneronne par exemple a été censurée parce qu'elle visait à promouvoir une image de convivialité et inciter le consommateur à absorber le produit vanté. Bon ! Et si on mettait des gens de loin alors ! Ben, non, il ne faut pas de consommateurs du tout. Ça voudrait dire que le vin ça se boit. Et bien voilà, ça, ça passe. Le problème de la loi Évin, c'est qu'elle veut encadrer la publicité pour l'alcool, mais elle ne définit pas précisément ce qu'est la publicité. Œuvre d'art ou publicité. Film, reportage, émission de radio ou pub. Articles de presse ou pub. Un véritable flou juridique. Il faut dire que pour un simple article sur le vin, on peut être condamné. Eh oui, car toute évocation d'une boisson alcoolisée est considérée par les juges comme de la pub ! Même sur le Web, la liberté de parole est aujourd'hui menacée. Par exemple, ce vigneron a-t-il encore le droit de parler de son vignoble sur internet. Pas si sûr, puisque les réseaux sociaux sont considérés comme des espaces de convivialité par certains textes officiels et décisions de justice. Heureusement, il y a encore plein de gens qui prennent le risque de parler du vin, mais pour combien de temps encore. L'encadrement de la communication sur le vin sera rediscuté cette année. Un débat qui lui, tous les cinq ans et qui concernent en France 500 000 acteurs de la vigne et du vin, plus de 30 000 journalistes, des milliers d'avocats, d'agences de publicité, les artistes, les écrivains et 31 millions de consommateurs responsables de vin. Alors Monsieur Evin revenez, votre loi, on n'y comprend plus rien.

JF Rabilloud

Voilà un petit film qui en dit long. Où est l'éditorial, où est la pub ? Ça c'est la grande affaire des journalistes, on va y revenir. La limite n'est vraiment pas établie et ça pose pas mal de problèmes à toute la presse. Sur internet, vous l'avez dit tout à l'heure, des propositions émergent pour restreindre la communication du vin en ligne. On va voir quelles sont les règles existantes et puis ce qui nous pend au nez aussi. Et puis, l'œnotourisme, qui est désormais affiché comme priorité du gouvernement, continue sa progression. Comment favoriser le développement de l'œnotourisme malgré des règles parfois très restrictives ?

Deux grandes questions parmi d'autres et l'on va en débattre avec nos quatre intervenants :

- Fabrice Verdier, député du Gard, conseiller régional Languedoc-Roussillon, représentant de monsieur Damien Alary, président de la région Languedoc-Roussillon.
- Jacques Lallain, rédacteur en chef, secrétaire général de la rédaction du Parisien, intervenant au titre du syndicat national de la presse quotidienne.
- Marie-Claude Gachet, responsable du service juridique du Parisien Aujourd'hui en France
- Maître Annie Gautheron, avocate spécialisée dans le droit de la communication, du numérique et des technologies avancées

Types de questions posées par JFR aux intervenants :

JFR : que permet la loi Évin aujourd'hui et qu'interdit-elle ?

Annie Gautheron : alors la loi Évin aujourd'hui... J'écoute tous ces débats depuis, le début et je voudrais quand même avant de vous dire ce que dit la loi Évin, remettre un petit peu les choses en perspective. Avant la loi Évin, il n'y avait pas rien du tout. Il y avait la loi Barzach, qui était un peu construite sur un principe inverse de la loi Évin et en fait ces deux lois disent exactement la même chose si on veut bien. Donc, la loi Barzach, elle était comme toutes les lois, elle définissait ce qui était interdit donc on s'y retrouvait à peu près. La loi Évin est arrivé pour des raisons que je m'explique encore assez mal puisqu'un texte existait pour dire finalement, tout ce qui n'est pas autorisé est interdit. Donc, on est dans un système qui jusqu'à présent, jusqu'à avant 1991 ne suscitait pas de difficultés et pour dire finalement à peu près la même chose a fait les vagues que l'on connaît et les incompréhensions qui ont démarré depuis 1991. Et j'y étais donc je sais d'où l'on vient et les choses se sont quand même un petit peu décantées si je puis dire.

JFR : il y a eu plus de procès sous la loi Évin que sous la loi Barzach.

Annie Gautheron : sous la loi Barzach, il n'y a pas eu de procès. Il n'y en avait pas. Tout le monde arrivait à peu près à savoir... Quand on avait des projets de publicités, nous autres avocats, juristes, on savait à peu près ce que l'on pouvait faire. Maintenant comme le principe, c'est l'interdiction sous réserve de quelques autorisations dont la portée n'est pas définie, il est évident que le monde est parti en se perdant dans des conjectures. Donc, je vous fais grâce de la lecture du texte, mais ce qui est autorisé c'est certaines indications, qui ont trait à certaines caractéristiques du produit annoncé. Par exemple, le mode de consommation, le mode d'élaboration, la composition enfin des caractéristiques vraiment propres aux produits. Des terroirs de production, les distinctions obtenues et récemment les références objectives aux qualités olfactives et gustatives du produit et la couleur. Sur la liste des médias autorisés, c'est encore une chose absolument effroyable parce que ces textes sont mal rédigés et que si... excusez-moi messieurs les députés et parlementaire, mais si vous faisiez un petit peu plus aux libellés des textes, ça éviterait de plaider pendant trente ans, pour essayer de savoir ce que vous avez bien voulu dire.

JFR : elle est directe !

Annie Gautheron : Aidez-vous de pauvres juristes comme nous qui pourront peut-être vous éclairer. Mais on a par exemple l'ANAES, qui nous annonce la liste des supports autorisés. Alors ça démarre bien. Il y a presse sauf la presse destinée à la jeunesse, la radio, ... Puis après on dit, ah les voitures de livraison ! Ça c'est très important et puis après on nous parle du parrainage, des fêtes traditionnelles, des points de détail, des choses qui de toute façon ne sont pas des supports autorisés. Donc c'est un texte qui était très mal fait. Nous avons une notion de publicité indirecte qui est pompée directement sur celle qui a été prise dans le domaine du tabac, dans un contexte très différent. Effectivement aujourd'hui, on arrive quand même à comprendre un petit peu, deux ou trois choses, il faut quand même pas être complètement négatif mais il reste de très grandes zones d'ombre.

JFR : mais honnêtement, est-ce qu'il y a beaucoup de procès, on va en parler.

Annie Gautheron : Mais énormément d'ailleurs...

JFR : dont on ne parle pas.

Annie Gautheron : d'ailleurs, quelque part je vous remercie parce que moi mon cabinet tourne très bien, mais peut-être que je préférerais passer mon temps à faire autre chose, qu'à tout le temps répéter les mêmes choses, à pas être entendu. A chaque fois que je donne un conseil, j'ai l'impression de prendre la roulette russe parce que l'on engage quand même notre responsabilité. Donc bon c'est bien merci, mon cabinet tourne, mais il pourrait tourner avec des choses un petit plus intéressante. Mais moi ce que j'aimerais aujourd'hui c'est qu'on arrive à définir enfin à faire en sorte que ce texte soit compréhensible et qu'on sache à peu près où on va, que ceux qui passent la ligne jaune, ils le savent. S'ils sont sanctionnés après tout ce n'est pas grave. Alors que là, ce n'est pas le cas. Il y en a qui se disent, j'essaie de rester dans le truc et pan ils se font attaquer et condamner de façon à mon sens injuste.

JFR : alors exemple, est-ce que la page Facebook d'un vigneron est aujourd'hui considérée comme de la pub. Est-ce que ça tombe sous le coup de la loi Évin ?

Annie Gautheron : alors je ne peux pas répondre à cette question parce qu'une page Facebook, ça ne veut rien dire.

JFR : un statut.

Annie Gautheron : ça dépend. Une page Facebook est autorisée en termes de support tant que Facebook n'est pas principalement consulté par des jeunes. Donc on est subordonné aux statistiques puisque Internet est autorisé à partir du moment où le site, l'endroit où vous allez publier votre publicité n'est pas principalement destinée aux jeunes c'est-à-dire jeunes, c'est-à-dire et epsilon plus pourcent fréquenté par des jeunes. Pour l'instant, Facebook c'est encore fréquenté par des vieux

JFR : et twitter ?

Annie Gautheron : twitter, je ne sais pas. Je n'ai pas eu les statistiques. Je pense que c'est plutôt que c'est un public adulte, quand je dis adulte, ce n'est pas mineur. Ce n'est pas, ... on n'est pas obligé d'être dans le troisième âge. Un site de vins en ligne peut être soit un site publicitaire soit un site institutionnel. Sa partie commerciale étant commerciale. Là, on a le droit encore jusqu'à preuve du contraire, on a encore le droit de vendre du vin en ligne. C'est la vente à distance, la loi Bachelot est intervenue pour le préciser mais on avait déjà remarqué mais enfin ils l'ont quand même précisé. Donc, la vente en ligne est permise, l'indication du prix et du produit est non seulement permise mais rendue obligatoire par le droit tout simplement de la vente. Maintenant si vous dites, ou lala buvez-en parce que c'est drôlement bon, là non, ça ne va pas du tout parce que là vous êtes dans la publicité. Mais là on est un petit peu dans quelque chose de caricatural. Là où on a une zone d'ombre absolue, c'est la présentation du produit puisque nous avons un texte qui définit ce qui est autorisé en termes de publicité en faveur de boissons alcooliques et pas simplement du vin, comme étant que l'on ne peut utiliser des thèmes qui décrivent le produit. Donc dès que l'on décrit le produit même sans finalité publicitaire, on nous dit mais vous faites de la pub. Donc on fait tout le temps de la pub mais en fait on n'en fait jamais parce que l'on n'a pas le droit d'en faire. Voilà. C'est le chat qui se mord la queue.

JFR : qui conduit les procès la plupart du temps ?

Annie Gautheron : l'ANPAA.

JFR : uniquement.

Annie Gautheron : l'ANPAA. J'entretiens de bonnes relations depuis des années avec l'avocate de l'ANPAA...

JFR : est-ce que leurs propositions, je parle de l'ANPAA, de limiter la communication au site des producteurs, est-ce que cette proposition, cette suggestion, cette demande vous semble plausible. On verra si elle arrive à l'Assemblée ou pas.

Annie Gautheron : elle me semble plausible parce qu'ils sont capables de tout. Vous savez, ils ont même plaidé que le fait de mettre des glaçons dans un verre était une référence sexuelle. Je n'ai pas compris mais ça doit être parce que je n'ai pas de l'expérience. Donc oui, rien ne m'étonne, plus rien ne m'étonne. Donc c'est pour ça si vous voulez, on est obligé, on a fait des études de droit, on arrive à plaider qu'un glaçon a priori c'est plutôt l'inverse de quelqu'un qui est chaud. Vous voyez, c'est vachement intéressant. Mais oui c'est plausible, mais ce serait dramatique.

JFR : je vais revenir à vous dans un instant. Fabrice Verdier. Juste avant de venir, je lisais sur le point.fr c'est-à-dire le site du magazine Le point, un excellent papier où l'on nous expliquait que l'on fête cette semaine les trente ans de l'AOC pour les coteaux du Languedoc. Papier extrêmement informatif, rien à voir avec de la pub. Je ne sais pas d'ailleurs maître si ce papier tombe sous le coup de la loi. C'est un papier du Point signé Olivier Bompas qui est un sommelier avec Jacques Dupont que vous connaissez tous puisqu'ils visitent vos vignobles à longueur d'années. Est-ce que c'est de la pub ? Est-ce que ça tombe sous le coup de la loi Évin ?

Annie Gautheron : ça peut être considéré comme étant de la publicité si des propos laudatifs ou des présentations mettant en valeur le produit de façon un petit peu prononcé pourrait inciter l'ANPAA à attaquer et que l'ANPAA tombe sur un juge qui considère que c'est de la pub. Parce que tout ça, c'est du subjectif.

JFR : oui, c'est ça. Ce sont les juges qui décident.

Annie Gautheron : donc c'est de là que l'insécurité est insupportable.

JFR : insécurité juridique.

Annie Gautheron : surtout pour des textes assortis de sanction pénale.

JFR : alors Fabrice Verdier, je ne sais pas si c'est la région Languedoc-Roussillon qui a initié ce papier du Point mais comment est-ce que vous communiquez, comment est-ce que vous faites aujourd'hui compte tenu de ce qu'est la loi ?

Fabrice Verdier : on agit pour promouvoir notre destination et en premier lieu ces produits puisque l'on a créé il y a quelques années une marque-ombrelle qui s'appelle Sud de France. Au départ, c'était une réponse marketing à la crise viticole que l'on connaissait. Georges Frèche avait considéré qu'il fallait promouvoir la viticulture et notre vin à travers une marque-ombrelle, ce qui n'empêchait pas effectivement que chacun puisse afficher sa singularité. Au niveau de la loi Évin, c'est vrai qu'on n'a pas été très attentif et que l'on ne s'en est pas beaucoup soucié parce que tout simplement, le problème il est un peu culturel. C'est que, si vous prenez des députés Languedoc-Roussillon ou du bordelais, Marie-Hélène Fabre, Pascale Got, on est pro vin parce que l'on a une approche culturelle patrimoniale qui fait qu'on n'a pas la même réaction que d'autres collègues. Moi je rejoins le président Patriat à vous invitant à une certaine prudence. Je ne suis pas persuadé aujourd'hui que l'évolution que vous souhaitez, que l'on porte nous aussi serait couronnée de succès à l'Assemblée.

JFR : c'est ce qu'on vous dit, vous partez battu

Fabrice Verdier : j'ai été élevé politiquement par Georges Frèche. Je mène des combats que je suis en capacité de gagner mais j'évite de mener ceux que je suis quasi sûr de perdre. Et le rapport de forces je le connais, pour avoir assisté à un certain nombre de débats au sein de mon propre groupe politique ou même avec des collègues de l'autre bord. Je sens bien une évolution qui se fait à notre détriment.

JFR : plus de répression

Fabrice Verdier : plus de répression. Il y a cette société hygiéniste qui va jusqu'à l'extrême qui est parfois caricaturale. On se bat y compris dans nos territoires pour que le préfet parfois ait une approche sur les fêtes que l'on peut avoir dans nos villages beaucoup plus tolérantes que ce que peuvent traduire certaines circulaires. On se bat pour défendre nos traditions et donc je vois bien que si on rentrait dans le champ législatif d'entrée en disant, bon, on va casser ou améliorer la loi Evin, je ne suis pas persuadé que l'on serait gagnant. Ce que je sais déjà, c'est important, c'est que l'on a obtenu un statu quo et que certains racontent des conneries. Ceux qui vous disent que ça va se durcir la loi Évin mentent. J'en ai encore la confirmation tout à l'heure avec mes collègues. Une conseillère parlementaire, celle de Marisol Touraine, qui m'a dit, ne vous inquiétez pas. Dans la loi santé, il n'y aura pas ce que certains vous annoncent. L'ANPAA raconte ce qu'elle a envie de raconter. Les lobbys racontent ce qu'ils ont envie de raconter. Il n'y a pas de volonté dans cette majorité de dégrader les choses telles que l'ANPAA le souhaiterait. Première précision. Après je pense effectivement qu'il y a des clarifications qui devront être apportées. J'évoquais tout à l'heure avec Pascale Got les contrats de destination où on veut mettre en avant, c'est le cas dans le bordelais mais c'est aussi le cas dans le Languedoc Roussillon les destinations œnotourismes. C'est un élément important. On a de grands viticulteurs, de grands vignobles qui investissent pour faire viticulture, gastronomie, hébergement de qualité. C'est un atout. Je ne vois pas pourquoi on se gênerait quand on est à quelques kilomètres de l'Espagne ou à quelques dizaines de kilomètres de l'Italie, qui le font déjà. Moi je suis pour la concurrence libre et non faussée. Donc, il faudra apporter un certain nombre de clarifications comme disait ma collègue Quéré pour faire en sorte que l'on puisse continuer à communiquer sur ces contrats de destination, avec une entrée œnotourisme par exemple. Et puis nous, pour finir, Sud de France ces 18 millions d'euros par an, toute la communication confondue, la destination, les maisons, l'export et autres. Je vois mal qui aujourd'hui pourrait nous indiquer qu'il faut revoir cette politique où l'on a mis de l'argent public sous couvert de une association qui attaquerait en permanence ceux qui voudraient promouvoir la viticulture ou en tout cas une économie très importante dans notre territoire au niveau français.

JFR : vous nous donnez une information. Marisol Touraine vous a dit : « Ne vous inquiéter pas ». Alors est-ce que sont des paroles verbales ou est-ce que tout cela devra se vérifier à l'Assemblée et au Sénat.

Fabrice Verdier : je peux indiquer ici qu'il n'y aura pas des modifications qui se feraient au détriment de ce qui existe aujourd'hui par rapport à ce que vous attendez. Autrement dit, moi je fais partie de ces parlementaires, si ce que certains prétendent à travers des prétendues notes qu'ils auraient récupérées, l'ANPAA pour ne pas les nommer, que cela allait se durcir dans le sens qu'ils attendent, je ferai partie de ces parlementaires qui ne voteraient pas la loi santé. Ça n'a rien à faire dedans à mon avis. Moi je pense effectivement comme mes collègues qu'il faut ... D'abord, moi je suis un jeune parlementaire. On est trop bavard le parlementaire. On écrit, on écrit. On fait des lois sans arrêt et vous avez raison, on prend jamais le temps de les évaluer la droite comme à gauche. Je veux dire, c'est un problème qui dépasse les clivages politiques. Posons-nous. Regardons les effets concrets en matière de santé publique de la loi Évin. Faisons le distinguo entre ce qu'est le vin et les alcools durs, ayons une vraie réflexion sur les problèmes de dépendance ou d'alcoolisme fort des jeunes, ça n'a rien à voir avec le vin. Moi je suis d'une région de taureau. On s'alpaguait, il y a 25 ans au pastis, ils se saoulaient aujourd'hui aux mélanges d'alcool. Voilà c'est la réalité. Pas besoin d'être énarque pour

constater ça. Il suffit de venir trois jours dans le sud pour comprendre ce qui se passe. Je pense qu'il y a des débats dans lesquels nous ne devons pas rentrer. Moi je suis serein par rapport à la loi santé et je souhaite effectivement avec d'autres collègues que l'on puisse évaluer la loi Evin et puis surtout venir sur un certain nombre de flous juridiques qui pénalisent notre économie.

JFR: par exemple

Fabrice verdier : ce qu'a évoqué madame la juriste de façon un peu caricaturale qui a mis en cause de façon un peu virulente les parlementaires. Je pense effectivement qu'il faut dans un pays où parle l'esprit du 11 janvier qu'il y ait une véritable liberté d'expression. Je ne vois pas pourquoi un journaliste qui souhaite parler d'une entreprise viticole, d'une région viticole qui a réussi, devrait s'aut-censurer. Je ne vois pas pourquoi. On est dans un pays où la liberté d'expression. Par contre, si on est dans un publi-reportage, si clairement derrière il y a l'inter pro qui finance, on rentre dans le champ de la loi. Mais laissons les journalistes faire leur travail. S'ils veulent dire du bien de nos entreprises, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire. On a droit de promouvoir Dassault quand il vend des avions Rafale, je ne vois pas pourquoi pas on ne pourrait pas promouvoir des viticulteurs qui font du bon boulot, qui ont un produit singulier, qui apporte du plaisir, de la convivialité, dans une situation un peu morose. Franchement je trouve que l'on va un peu trop loin. Donc encore une fois moi je suis relativement serein même si effectivement il y a un véritable travail de clarification juridique à faire sur les points évoqués précédemment.

JFR : merci. Est-ce que maître Gautheron a des précisions ou des informations peut-être sur ce qui se prépare ? Non. Non, mais vous entendez et voyez beaucoup de choses.

Annie Gautheron : mais j'aimerais répondre à monsieur. Pourquoi un vigneron ne pourrait pas parler de son activité ? Mais parce que la loi Évin risque de lui interdire parce que la loi Evin ne parle pas seulement de la publicité mais de la propagande. Et la propagande, c'est un terme, il y a la connotation un peu mais enfin sur le terrain de la loi Évin ça s'appelle la publicité collective. Et la publicité collective, c'est quand on parle du vin, du vin blanc, du vin rouge, d'une série de vin et non pas d'un produit particulier.

JFR : les suppléments vin, des magazines en France, ce sont des produits de pure propagande pour le plus grand plaisir de tous avec effectivement des fiches descriptives de tous les vigneron de France et de Navarre. Est-ce que ces suppléments tombent sous le coup de la loi ? Non

Annie Gautheron : ces suppléments sont tombés sous le coup de la loi quatre fois sous prétexte, alors là ils sont partis sur la notion de publicité indirecte, c'est pour ça que je me permets de critiquer la manière dont cette loi est rédigée puisque c'est à partir de ces termes-là. C'est là-dessus que les condamnations tombent et que les poursuites sont engagées donc ce n'est quand même pas neutre et ils ont considéré que ces suppléments sur les champagnes, sur les vins, étaient des publicités indirectes, en faveur de ces produits. Ce qui d'ailleurs est un non-sens, on est parti d'un non-sens légal, on a passé par un non-sens juridique parce que, en fait, ce que le juge a voulu dire mais il ne l'a pas dit, c'est que c'était de la publicité clandestine. C'est ça. Et la notion de publicité clandestine dans les secteurs réglementés et notamment dans la loi Évin, on n'en entend jamais parler. C'est tout de suite à la publicité illicite. C'est pour ça qu'il y aura des clarifications à faire puisque les ressorts de la publicité clandestine ne sont pas du tout les mêmes que la publicité illicite. Et ça permettrait justement de sanctionner ceux qui font de la publicité sous couvert de faire de l'information et qui trompent finalement les lecteurs ou les consommateurs quelque part, par rapport à ceux qui font de l'information. On va dire de l'information, s'il n'y a pas déjà d'espace, s'il n'y a pas quelqu'un derrière qui veut vendre des produits mais qu'il y a un journaliste qui veut faire un reportage sur une série de produits et après tous les journaux de consommateurs en font suffisamment. À ce moment-là, ils font de la publicité aussi, quand ils disent rien ce produit-là...

JFR : Bien sûr

Annie Gautheron : oui alors là, on ne leur dit rien, et dans le domaine du vin enfin du vin et des alcools, là on se retrouve ; on peut se retrouver en correctionnelle. Les mots mis dans une loi sont lourds de sens.

JFR : absolument. L'autocensure fait des ravages dans l'audiovisuel en France mais pas tellement dans la presse écrite à l'exception de ce qui est arrivé au Parisien et de ce qui arrive sans doute aujourd'hui aussi c'est-à-dire que l'autocensure est peut-être venue après le procès. Alors, on va parler parce que c'est un exemple concret et tout à fait révélateur.

Jacques Lallain et Marie-Claude Gachet.

JFR : madame Gachet, vous êtes juriste, en tout cas vous vous occupez du juridique au Parisien et Jacques Lallain, vous êtes rédacteur en chef, vous vous occupez de l'éditorial. Qu'est-ce qui vous est arrivé puisque vous avez été condamné ? Et quand ?

Marie-Claude Gachet : on a été condamné à 20 000 euros d'amende pour avoir publié ça.

JFR : quand ?

Marie-Claude Gachet : en 2007. Ça, ça a été publié le 21 décembre 2005. Je précise que c'était du rédactionnel pur. Personne ne nous a payés et pour nous la publicité au quotidien c'est très simple, c'est de l'achat d'espace. ce sont des annonceurs qui nous payent. Ça, ça n'a jamais été le cas. Et on a été condamné essentiellement pour la présentation que l'on a faite.

JFR : c'était trop bien fait !

Marie-Claude Gachet : c'était trop bien fait, c'était trop festif. C'était... Le tribunal nous a dit que c'était de la communication et d'ailleurs les tribunaux utilisent différemment information et communication et ont relevé tous les titres, « le triangle de champagne », « le champagne star incontesté » et l'on s'est fait condamné essentiellement pour avoir comparé et dit que certains étaient meilleurs que d'autres, étaient bons et pas chers.

JFR : on va revenir sur ce qui vous est arrivé. Mais maître Gautheron, ce dossier du Parisien, on trouve le même dans le Figaro, on trouve le même dans Le monde, à l'approche des fêtes de Noël par exemple.

Annie Gautheron : c'est un nouveau facteur d'injustice, c'est que l'ANPAA attaque comme ça.

Marie-Claude Gachet : qui elle veut.

Annie Gautheron : qui elle veut. Alors quand vous êtes conseil et que l'on vient vous voir en vous disant, on peut le faire ou ne pas le faire. Évidemment, ce qui est facile c'est de dire et bien non ne le faites pas. De toute façon, en plus, nous avons beaucoup d'éléments pour dire non ne le faites pas. Si on dit faite-le, on ne sait pas. Il faut sentir l'état d'esprit dans lequel est l'ANPAA au moment où l'on pose la question. Et bien oui, mais c'est ça, c'est toute la spécificité. Et je fais du droit de la pub depuis trente ans dans tous secteurs confondus, il n'y a que dans le domaine de l'alcool où je me dis bon, alors effectivement, il y a l'analyse juridique par rapport au texte et la jurisprudence. Mais bon ça, ça n'intéresse personne parce que tout le monde s'en fout de ça parce que de toute façon la réponse, c'est que c'est non, on ne peut pas le faire à partir du moment où c'est de la publicité. Si c'est un truc qui dit que le produit est mauvais, ça, ça passe. Enfin, c'est rare que l'on m'en soumette. Après c'est

de se dire, ah, l'ANPAA, elle s'intéresse à quoi à ce moment-là. Elle est plutôt sur les pages Facebook. Oh, vous faites de l'affichage, vous pouvez y aller ! Puis là oh ça ne va pas beaucoup se voir ! Il y a toute une période, on disait encore, ils ne savent pas encore se connecter sur Internet donc vous pouvez y aller. Une fois qu'ils ont eu appris, on s'est dit zut ! Mais c'est ça, on ne fait plus du droit. On fait cette espèce d'analyse stratégique d'où l'insécurité juridique.

JFR : Jacques Lallain, combien de journalistes sur ce dossier et comment la rédaction a-t-elle réagi ?

Jacques Lallain : écoutez évidemment, combien de journalistes. Il y avait quatre ou cinq journalistes qui réalisaient ce dossier. La rédaction a très mal réagi. Et, finalement, elle fait de l'information, elle ne fait pas de la communication. Et d'une manière générale, l'ensemble des éditeurs de presse en France sont extrêmement inquiets des dérives que vient d'écrire, Madame ou finalement c'est une association qui dit ce qui est le droit ou ce qui n'est pas le droit. Et cette insécurité, je veux dire est absolument inacceptable. Inacceptable. Et on ne peut pas aujourd'hui accepter que lorsqu'on fait de l'information, on nous dit, vous faites de la communication puisque, en fait, à aucun moment nous délivrons des messages. Nous relatons des faits qui sont recoupés, qui sont mis en perspective. Ça n'a rien à voir avec de la communication et ça n'a rien à voir avec de la publicité. Donc c'est tout à fait inacceptable et de façon plus générale, nous sommes très inquiets aussi des dérives que ce comportement sur l'alcool peut générer dans d'autres secteurs de la santé publique. On pourrait très bien imaginer demain que pour la mal bouffe, on soit de la même manière, je veux dire pointer du doigt si d'aventure, on va parler d'un Quick ou d'un Mac Burger ou de je ne sais pas quoi. De la même manière pour les médicaments, de la manière madame en parlait tout à l'heure sur l'addictologie aux jeux vidéo.

JFR : est-ce que l'on vous demande en presse écrite d'exprimer la formule habituelle que l'on exprime dans l'audiovisuel à savoir à consommer avec modération ?

Jacques Lallain : Jean-François, je termine. Donc, cette dérive-là, pour nous ensemble d'éditeurs de presse en France, est extrêmement inquiétante, extrêmement inquiétante. Et évidemment aujourd'hui pour se prémunir comment dirai-je de la liberté que peuvent avoir ou l'ANPAA, de certains juges de nous condamner, évidemment chaque fois que nous avons un sujet où l'on va parler d'alcool et bien, on demande conseil à notre service juridique, à Marie-Claude qui évidemment nous recommande de mentionner le fait que l'abus d'alcool est dangereux. Ce que l'on fait. Mais ce que l'on fait d'une certaine manière un peu à contrecœur parce que c'est une part de notre liberté d'expression qui se trouve aujourd'hui restreinte.

JFR : est-ce que vous diriez que vous êtes dans l'autocensure et est-ce depuis 2007 la politique éditoriale du Parisien a changé en ce qui concerne le vin par exemple ?

Jacques Lallain : non je n'irai pas jusque-là. Nous ne sommes pas dans l'autocensure, nous sommes dans l'inquiétude et surtout dans l'insécurité juridique permanente. Et ça c'est effectivement inacceptable.

Marie-Claude Gachet : depuis ça, le tribunal nous a dit que puisque l'on faisait de la communication en faveur de boissons alcoolisées, on aurait dû mettre la mention sanitaire. Depuis, à chaque fois que l'on fait des comparatifs de vin, on le met. Mais pas quand on fait du pur rédactionnel sur les dangers, certaines dérives ou certains comportements de jeunes, Mais quand on fait un travail purement comparatif de vin alors que c'est un travail toujours purement rédactionnel, on le met depuis cet article-là.

Annie Gautheron : alors là je voudrais souligner que c'est une stratégie très fine de l'ANPAA parce que le résultat, c'est quoi ? C'est que maintenant tous les supports de presse pour être tranquille vont

mettre cette mention. Sauf que cette mention signe le fait que ce n'est pas de l'information mais de la publicité. Donc, ils se musellent eux-mêmes, en se limitant, en limitant le contenu de l'information au contenu de la publicité. Donc je pense qu'il faut quand même réagir à ça de façon assez sérieuse.

JFR : est-ce que les juges font la différence entre l'audiovisuel et l'écrit parce que ce qui se passe à la télévision, sur les chaînes d'information permanente ou autres, ce qui se passe à la radio et ce qui se passe en presse écrite, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Annie Gautheron : ce n'est même pas tout à fait la même chose du tout parce que j'entends... Une je suis rentrée avec ma voiture, j'ai entendu une émission sur les vins qui étaient très bien d'ailleurs, mais je me suis dit, alors eux ils peuvent le faire. Et c'est là qu'il y a un vrai problème, c'est que c'est l'ANPAA qui est le chef d'orchestre de ce secteur, c'est-à-dire que s'ils n'attaquent pas, ils ne se passent rien. Et la radio ils ne l'attaquent pas. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Parce qu'ils considèrent que les jeunes n'écoutent pas la radio, ce type d'émission, et ils font des exemples. C'est-à-dire que celui qui va se faire attaquer, pas de pot, c'est lui qui va prendre, mais ils veulent avoir une jurisprudence, qui donne le la sur telle disposition de la loi. Et ensuite ils passent à autre chose et quand ils reviennent sur quelqu'un d'autres, ils disent, vous voyez, ils reprennent dans leurs assignations, ils reprennent tous les attendus qui les intéressent des jugements, disant voilà c'est ça le droit. Ce qui fait qu'ils arrivent à faire des décisions, des jugements et des arrêts de règlement. C'est interdit des arrêts de règlement. Donc on est dans un problème grave puisqu'il y a une distinction qui est complètement mise de côté entre le judiciaire et le législatif.

JFR : dernière question, est-ce que tous les juges sont répressifs ? Puisque ce sont eux qui finalement font la loi.

Annie Gautheron : non alors là on note quand même un mouvement de ras-le-bol des juges puisque les juges, ils n'aiment pas trop travailler donc quand on ramène trop d'affaires, au bout d'un moment, ils disent bon, ça va bien, on va les... on ne va pas leur donner de sous comme ça ils n'y reviendront pas. Et là il y a un mouvement des juges admettant que la publicité puisse être attractive ce qui est quand même... Ils se sont aperçus que la notion de la publicité attractive, il y en a un pléonasme dans la chose donc ça commence à venir. Mais nous avons toujours une épée de Damoclès d'avoir un nouveau juge qui serait plus soucieux d'une certaine rigueur comme nous avons eu avec monsieur Raingeard De La Blétière, qui a fait de gros efforts pour essayer de comprendre la loi Évin, mais qui nous a fait une distinction entre la possibilité de parler du produit mais opposé à l'impossibilité de parler de la consommation du produit. Ce qui est quand même intellectuellement facile à énoncer, en pratique assez difficile à respecter. Donc on n'est pas sûr avec les jurisprudences qui peuvent fluctuer. Et ce qu'il faut voir c'est que la stratégie de l'ANPAA, elle est sur deux fronts. Elle est de dire sur le contenu, la publicité doit être de l'information donc publicité est information. Deuxième terrain, j'applique un texte conçu pour la publicité à l'information. Donc, le contenu, je le généralise à toutes les formes d'expression. Je pense que ça pose un vrai problème.

JFR : Fabrice Verdier, que peut faire une région aussi importante que le Languedoc-Roussillon pour desserrer un peu cet étau ? Sans passer par la loi puisque pour l'instant, il n'en est pas question.

Fabrice Verdier : moi j'avoue... enfin je vois Jérôme Despey à nos côtés, je n'ai pas eu le sentiment que notre stratégie de communication ait été gênée par l'ANPAA. Peut-être qu'ils nous ont un peu oubliés. Je vois un monde terrifiant où les juges semble-t-il un peu fainéant ont serré l'étau pour... parce que je savais être jugement. Je voudrais juste rappeler que les juges disent simplement le droit. Ils prennent les jugements que l'on veut bien leur donner. Il faut parfois être un peu sérieux et parfois ils l'interprètent quand il y a un certain flou. Juste ce petit rappel, en Languedoc-Roussillon encore une fois, nous ça fait des années qu'on fait, je crois la promotion de la destination et des produits Sud de France. Et dans les produits Sud de France, le moteur, c'est évidemment notre viticulture et les vins de

qualité que nous possédons. Jusqu'ici nous n'avons pas été embêtés, on n'a pas eu de deux recours devant la justice et je crois que les viticulteurs ont pu faire leur travail en la matière. Mais peut-être qu'il y a des associations qui sont plus fortes dans certains départements et que l'on peut vivre les difficultés que vous avez citées. Il y a un grand quotidien régional qui relaie souvent des opérations menées par les interpros. Je n'ai jamais vu un quelconque problème ni des difficultés par rapport à ce que je parle de 2010 par exemple franchement jusqu'ici nous n'avons pas eu de difficultés par rapport à ce grand quotidien. Je parle de Midi Libre par exemple. Franchement jusqu'ici, nous n'avons pas eu de difficulté. Pour être l'ancien président de Sud de France Développement, je ne me souviens pas de mon directeur m'indiquant qu'en matière de communication, nous allions être embêtés, qu'il fallait qu'on cerne juridiquement. Jusqu'ici en Languedoc-Roussillon et de même Midi-Pyrénées, tout va bien.

JFR : alors Jacques Lallain et Marie-Claude Gachet, pourquoi c'est tombé sur vous finalement ? Les juges ne vous l'ont pas dit.

Jacques Lallain : le Parisien ce n'est pas un pays viticole enfin l'Île-de-France n'est pas un pays viticole et je pense que le Midi Libre, qui est effectivement un quotidien régional au cœur d'un pays viticole, bénéficie peut-être d'un peu plus de mansuétude que le parisien qui est un journal d'Île-de-France parisien où là effectivement le regard que l'on porte sur l'alcool de manière générale est différent, est beaucoup moins tolérant.

Fabrice Verdier : vous avez juste résumé, c'était un peu l'intervention de monsieur Patriat tout à l'heure. Le vrai problème, il est culturel. Ça serait inconcevable chez nous que l'on puisse attaquer ce type de communication ou même d'articles. Ça ne viendrait pas à l'idée d'alerte qu'une association puisse attaquer un journaliste qui parle d'une exploitation viticole. En Île-de-France parce qu'il n'y a pas cette histoire, il n'y a pas ce patrimoine culturel qu'est la viticulture. Nous avons ce type de difficultés, et, malheureusement il y a beaucoup moins de régions viticoles aujourd'hui en France que de régions non viticoles. C'est pour ça tout à l'heure, j'incitais à la prudence sur les quelconques évolutions législatives.

JFR : bon alors compte tenu des remous dans la salle, on va passer la parole à un certain nombre d'intervenants qui vont nous permettre de poursuivre la discussion et d'aller peut-être un peu plus avant. Qui est-ce qui souhaite intervenir et sur ce qui se prépare et sur ce qui existe ?

Pascale Got

Bonjour, Pascale Got, député de Gironde et du Médoc en particulier. Je crois qu'à un moment donné il faut être pragmatique. Il y a le couperet, vrai ou pas vrai, de la loi de santé. Chacun a donné sa version. On revient, on ne revient pas sur la loi Évin. Moi, par nature, je n'aime pas trop regarder dans le rétroviseur. Il faut coller à l'instant, à l'évolution de la société, aux nouvelles problématiques qui se posent, qui ne se posaient pas au moment de la loi Évin et notamment sur les supports de communication et Internet, et Internet est très prégnant et va aller en accroissant. Donc, il faut que l'on essaie de trouver une porte d'entrée pour reposer intelligemment la question sans pour autant dire, cette loi, faut la bannir parce que, effectivement, je crois que nous n'arriverons pas à pouvoir remettre le débat d'une manière sereine et surtout positive dans quelque assemblée que ce soit. C'est la raison pour laquelle, je propose, mais ce n'est qu'une idée. À partir du moment où l'on voit qu'il y a... des nouvelles questions, voilà je vais simplifier ; des nouvelles questions qui arrivent, qu'il faut se poser, qu'il faut traiter, ne pourrions-nous pas, chers collègues parlementaires, Sénat et Assemblée nationale, demander une mission d'information sur tout ce qui est : la notion de la promotion de la publicité, notamment avec la prédominance d'Internet, pour refaire une évaluation et replacer dans un contexte, j'allais dire plus moderne et plus actuel, cette notion de publicité et de promotion. Et de voir, là où il faut assouplir, là où il faut corriger, là où il faut permettre. Moi, ça serait la proposition

que je ferais. Et dès lors qu'il y aurait une mission d'information, tout ce qui pourrait arriver sur la discussion de la loi santé. Je vois mal les ministres ou la ministre concernée, ne pas attendre les conclusions d'une mission parlementaire et dire : ben moi, je décrète que ceci, cela... Je crois que ça pourrait être une porte d'entrée qui nous serait permise, qui nous serait... qui nous laisserait un peu de temps de pouvoir... Je termine. Et la deuxième chose, c'est aussi de pouvoir mettre en cohérence, ce que disent plusieurs personnes du gouvernement, notamment Laurent Fabius, qui insiste beaucoup. Vous l'avez dit à forte raison, que sur la propension de l'oenotourisme et ses contrats de destination, dont les principaux piliers sont l'oenotourisme. Et on s'aperçoit, dès lors que l'on veut aller à l'international, dès lors que l'on voit le tourisme, comme un secteur économique ; que l'on voit bien que là, on est en train de perdre un peu la face et que nous ne sommes pas en mesure d'avoir les outils de nos prétentions. Là aussi, je pense qu'il faut mettre en concordance, ce que peuvent être plusieurs politiques gouvernementales. Le troisième point, par exemple, moi je suis, avec un certain nombre, en train de monter une École nationale du tourisme où on n'arrête pas de parler de gastronomie, d'oenotourisme et tout, et qu'il faut aller faire la promotion à l'international. La question de la loi Évin et de la communication et de la publicité est de plain-pied. Donc, je pense que nous avons plein d'éléments pour reconsidérer l'ouverture d'un débat, mais de grâce, pas sur le « zigouillage » passez-moi l'expression, de la loi Évin. Ça ne passera pas. Il faut être moderne dans notre approche.

JFR

Mais vous voyez une inflexion de la part du gouvernement, par l'intermédiaire, par exemple, de Laurent Fabius, et de ses propos sur le tourisme !

Pascale Got.

Et notamment la notion touristique et économique, oui, oui.

JFR

Une inflexion, une vraie, bien. Est-ce que les parlementaires souhaitent répondre ? Est-ce que quelqu'un d'autre... Non, Messieurs... Monsieur Patriat

François Patriat

On parle, c'est bien, mais moi j'aime bien les propositions et j'ai écouté tous les intervenants avec passion, et en particulier Madame Annie Gautheron. Je me dis, est-ce que l'ANEV, aujourd'hui, même si l'on a de faibles moyens, et j'appelle d'ailleurs beaucoup de communes qui n'ont pas cotisé à le faire. Il n'y a que trois départements, il n'y a que six départements qui cotisent et que trois régions. Je vous donnerais les noms, si vous voulez, pour que vous puissiez stimuler, chers amis, vos mandats par ailleurs. Donc si on a des ressources nécessaires, même si votre cabinet marche bien, madame Gautheron, est-ce que l'on ne pourrait pas prendre vos conseils ou vous prendre comme avocate aujourd'hui, pour nous aider, pour nous aider à monter une argumentation, en tout cas à monter les éléments qui permettraient de solliciter une interprétation ; ça va vous faire perdre une partie de votre boulot plutôt, mais vous voulez en changer un peu, vous avez dit, très bien. Donc, est-ce que moi, je... aujourd'hui, je fais une proposition ! Vous avez l'air d'évoquer, vous n'avez pas l'air, mais vous démontrez quelle est la difficulté de l'interprétation. Je vous rappelle que ce n'est pas forcément parlementaire sur les textes parce que les parlementaires, ils prennent des textes qui sont issus de juristes éminents qu'est le Conseil d'État. Donc, le texte, il est déjà passé au Conseil d'État, donc il doit être lisible et compréhensible par tous les juges qui doivent interpréter. Après on l'amende, c'est vrai. On l'amende, alors là, ça peut prêter à... mais quand on a voté la loi Évin, moi je me souviens que le gouvernement, c'était Michel Rocard à l'époque, il le disait en tout cas, attendez, vous pouvez faire tout ce que vous voulez, les Saints Vincent, c'est permis, les foires aux vins, c'est permis, les séminaires de vin, c'est permis, les panneaux de tourisme à l'entrée de vos villages, c'est... tout était permis quand

on a voté Évin et maintenant on nous dit que tout serait suspect. Alors... donc il y a un problème, aujourd'hui d'interprétation. Moi, je suis prêt à louer vos services, en tout cas, à ce que l'ANEV les prennent vraiment, pour pouvoir nous conseiller sur la façon, demain, d'avoir une argumentation intelligente et juridiquement fiable, de quoi proposer quelque chose que l'on puisse mettre devant les assemblées, voilà.

Pascale Got

Je suis tout à fait d'accord et très intéressée par le sujet que je travaille d'ailleurs, dans mon coin, toute seule. Donc, j'aimerais bien que ça serve un petit peu à quelque chose. Je pense que, quant à l'époque de la promulgation de cette loi, j'étais déjà dans le circuit. Tout ce que vous dites, c'était vrai. Je pense que les lois, elles vieillissent. Alors, elles vieillissent bien, elles vieillissent mal. Là, j'espère m'être bien fait comprendre sur le fait que cette loi, effectivement a posé des problèmes parce que l'on ne savait pas. Par exemple, on s'était dit : est-ce que l'on a le droit... On va donner un exemple concret, parce que c'est bien de parler comme ça, mais, moi on m'a dit, est-ce qu'on a le droit de mettre des personnages. Tout le monde disait, non, non, non, ce n'est pas possible, on ne peut pas mettre des personnages. Alors, pourquoi pas, pourquoi pas. Alors, il y a quand même eu au départ, ça veut dire quoi indication, indication, ça veut dire quoi. On nous a dit, dans un premier temps, il y a eu deux ans pendant la jurisprudence, on nous a dit, ce sont des mentions écrites, jusqu'au jour où j'ai dit : « ben, il y a un panneau indicateur, parfois ce ne sont pas des mentions écrites, ce sont des signes ». Donc voilà, des choses comme ça. Je veux dire, la veuve portugaise, je peux vous dire que la boîte qui avait investi sur ce personnage, ils se sont quand même demandé s'ils pouvaient le conserver, par exemple. Donc, ce texte-là était... avait besoin d'être précisé d'une façon très claire. Mais le rôle de cette association, unique avec sa stratégie, qui est venue mettre un flou absolument incroyable, parce que, quand on va plaider devant une chambre correctionnelle et puis après on va au civil pour voir s'il dirait la même chose, etc. Sur 25 ans, on ne peut pas avoir des décisions identiques parce que, ce sont des hommes et des femmes qui jugent avec leur subjectivité. Et ils ont tous, je disais que les magistrats aimaient bien ne pas trop avoir de dossier sur le même sujet. C'est vrai. Mais qu'est-ce qu'ils se sont pris la tête pour essayer de dégager des raisonnements intéressants, alors, voilà. Donc, maintenant ce qu'il faut, au terme de 25 ans, c'est de se dire, voilà on n'en est où est et voir quelles sont les difficultés juridiques à résoudre sans revenir sur un texte qui, de toute façon, ne sera pas modifié parce que l'on avait la loi Barzach qui disait la même chose, mais c'était pile ou face. Donc ce n'est pas la peine de revenir. On ne va pas réinventer la roue, ce sera pareil avec des débats, des machins. Donc, je pense que l'on risque, dans cette atmosphère rigoriste d'arriver à un truc beaucoup plus prohibitionniste que ce que l'on a. Donc maintenant, il faut préciser certaines notions pour avancer. Si je puis me permettre, il y a une question qui n'a pas été résolue à mon sens, c'est la notion de publicité collective. Et les interprofessions, notamment viticoles, mais je les plains quand elles doivent faire une publicité parce qu'elles sont... leur publicité est incluse dans la loi Évin parce qu'il parle de propagande, mais le texte qui réglemente le contenu de la publicité parle d'un produit. On a le droit de décrire le produit par son degré volumique d'alcool. Quand vous en avez 3000, vous dites quoi dans votre pub. Eh bien, vous montrez quelqu'un, avec un verre, comme ça, assis sur la moitié d'une fesse sur un siège comme le CIVB a fait et ça fait 10 ans qu'ils sont en procédure parce qu'on leur dit qu'ils dégagent une image de convivialité. Donc, il y a un problème également de définition de ce qu'est la publicité collective des interprofessions

JFR

Une question ici.

Audrey Bourolleau, Directrice de Vin et Société

Bonjour, je m'adresse particulièrement à vous, monsieur le vice-président, pour porter à votre connaissance effectivement dans votre région du Languedoc. En 2008, il y avait eu le souhait des interprofessions du Languedoc, de communiquer de manière collective sur le Muscat en 2008. Je vais vous décrire la publicité : c'était juste un verre de muscat avec, vous savez, des petits pics de cure-dent et une olive qui avait des lunettes de soleil. Donc, somme toute, un visuel qui correspond plus ou moins à la loi Évin et la régie publicitaire a décidé de ne pas diffuser cette publicité en tant qu'autocensure. Pourquoi, parce que, l'olive avec des lunettes de soleil, c'était assimilé au farniente et l'on présupposait que les olives allaient lézarder sur la plage. Donc cette campagne a été interdite dans le Languedoc-Roussillon. J'ai les visuels à vous passer, bien évidemment, et donc, elle n'a pas pu être mise en avant. La seule chose, c'était peut-être d'enlever des lunettes de soleil à l'olive pour pouvoir, éventuellement passer ce visuel et au final, il a quand même été refusé. Je tiens à partager ça avec vous, je représente Vin et société. C'est notre quotidien. Notre quotidien, ce sont nos membres, ce sont les interprofessions et l'on passe nos journées à essayer de leur dire, est-ce que c'est possible, est-ce que ce n'est pas possible ! Et finalement, ce flou est très pesant pour les gens qu'on représente. Je tiens à apporter aussi deux autres exemples, le terme de vin et société. Parce que le mot vin a été censuré par la poste au mois de décembre et le timbre d'une parcelle de vigne d'un vigneron qui va être classé très prochainement à l'UNESCO a été refusé aussi au motif de la loi Evin. Donc, ça transforme même la publicité. Aujourd'hui, c'est la réalité des vignerons que l'on représente et cette insécurité est vraiment pesante pour l'ensemble des vignerons français, merci.

JFR

Joël Forgeau, peut-être...

Joël Forgeau

Dans la continuité de l'autocensure, fin d'année 2014, une grande chaîne de télévision, pas la première, mais la seconde donc, à refuser un reportage sur la belle région de Champagne qui ne parlait pas des vins de Champagne, mais qui parlait des carrières souterraines dans le cadre du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le mail, on nous l'a également envoyé à vin et société pour nous montrer l'aberration, aujourd'hui, c'est le journaliste lui-même, qui écrit ce mail donc en Champagne en indiquant que son service juridique a demandé de ne pas faire référence à cette partie de patrimoine puisque ça porte le mot champagne. Pour la région de Champagne, qui demande un classement mondial au patrimoine de l'UNESCO, c'est quand même très dommageable. Autre chose, pour répondre à Madame le député Gault, la filière viticole ne demande pas, n'a jamais demandé, à ce que la loi Évin, aujourd'hui, soit détruite, n'existe plus. Nous estimons qu'effectivement, le préalable, le préambule, de cette loi Évin à savoir, je le rappelle à nouveau, c'est très important, protéger les populations à risque de consommation en excès de boissons alcoolisées. Ce texte d'origine est bien évidemment très sain pour tout un chacun. La consommation française de vin a baissé de 70 %, mais au cours des 50 dernières années. Donc, les Français dans leur grande majorité avaient commencé à baisser leur consommation de vin, bien avant 1991, avant que la loi Évin n'existe. Le vin n'est plus considéré aujourd'hui comme un aliment, il a perdu sa place première dans le quotidien des Français. Il a gagné le statut du vin plaisir et pour 83 % des consommateurs de vin français, ils sont en deçà des repères de consommation de l'Organisation mondiale de la santé. Donc, la société française, elle, a changé. Nous ne pouvons aujourd'hui, nous contenter du fait que la société française à changer et

qu'un texte de loi qui date, lui, de 1991, ne soit pas capable aujourd'hui de définir ce qui relève de la publicité et des articles de presse que cette autocensure soit grandissante, galopante et que, comme l'a dit bien évidemment, bien justement, Maître Gautheron, des interprofessions aujourd'hui ne savent absolument plus ce qu'ils sont capables de dire sur les produits qui élèvent la viticulture française et qui font la fierté de la France dans le monde, merci.

JFR

Allez-y, monsieur.

Jérôme Agostini, Directeur du CNIV

Oui, bonjour, je voudrais juste poursuivre un peu ce qu'a dit Joël. On a vu ce très bon petit film, en introduction, et qui pose, pour la filière, le problème de façon claire. Sur le plan politique, le but du jeu n'est pas de détruire la loi Évin parce que l'on sait très bien que, pour nos amis parlementaires, ce serait impossible, mais c'est simplement de rappeler ce qu'était la loi Évin. Il y a eu une estimation, la loi Évin, c'est un bouquin de 300 pages. Il devait être fait au bout de cinq ans, il a été fait au bout de 15 ans. Il concluait que le législateur devait revenir à sa table pour choisir, si vous voulez, ouvrir ou fermer parce qu'il y avait des signes contradictoires. Or, aujourd'hui, le film présente très bien les questions qui se posent à la filière. La filière, c'est qu'une loi qui ne qualifie pas son objet n'a pas de sens. Et vous, parlementaires, vous avez accepté, madame Gautheron l'a très bien dit, que ce soient les juges qui deviennent législateurs. La seule chose qu'il y a, c'est que vous repreniez votre pouvoir, vous l'exerciez et que vous définissiez ce qu'est la publicité, pour que moi, représentant des interprofessions, mes mandants puissent exercer la mission que la loi leur a par ailleurs demandée et que le gouvernement français a veillé à ce qu'elle puisse exercer à Bruxelles. Le système est relativement simple. Les questions qui sont posées sont juridiquement complexes, très certainement, un énorme travail est fait au sein de vin et société et les réponses sont présentes. Je crois que la filière est prête à vous les donner. Il faut simplement avoir le courage d'avancer.

Franck Jullion

Oui bonjour, Franck Jullion président ODG Blaye Côtes de Bordeaux. Messieurs les parlementaires, messieurs les députés, messieurs les sénateurs, nous avons, dans la viticulture française, des exploitations à échelle familiale et la seule échelle qui peut être accessible pour les exploitations qui ont peu de moyens de communication, c'est internet. Alors, c'est vrai que l'on est passé de la télé, qui était le moyen de communication avec des scènes. Je vais rappeler quelques légendes du cinéma français, par exemple, « les Tontons flingueurs » avec la scène de la cuisine où ça tournait au vitriol, à aujourd'hui, passer à interdire carrément le vin. J'ai noté que, depuis le débat, nous sommes toujours entre vouloir interdire le vin, notamment, une association qui s'appelle l'ANPAA, qui sans arrêt, traîne différents viticulteurs, différentes interprofessions devant les tribunaux. J'ai juste une question à vous poser. L'argent étant le nerf de la guerre, comment est financé l'ANPAA ?

JFR

C'est 78 millions d'euros de budget, je crois.

Franck Jullion

D'où vient l'argent ?

JFR

85 millions d'euros.

Franck Jullion

Alors 85 millions d'euros qui viennent d'où ?

JFR

Alors, oui pardon... ça vient de la viticulture. Réponse de Joël, c'est de l'argent public, dotation d'état.

Franck Jullion

Étant donné que c'est de l'argent public, je tiens juste à rappeler que l'interprofession, les ODG, eux sont financés par les viticulteurs, par leurs deniers. Est-ce qu'il n'y a pas, là, un petit problème, quand même. Est-ce que c'est normal, que l'ANPAA qui est financée par des deniers publics puisse avoir 98 millions, vous avez dit tout à l'heure... 85 millions, alors que les viticulteurs, eux, ont leurs propres deniers pour financer et arriver à se défendre. Là je m'adresse aux députés et aux parlementaires.

JFR

Alors, c'est Joël, peut-être, qui va reprendre la main. Non, pas de réponses des députés et parlementaires.

Joël Forgeau, Président de Vin et Société

C'est une question pour les parlementaires. Juste, on rappelle toujours qu'il ne faut pas de stigmatisation donc, de la filière viticole, pas de stigmatisation non plus d'un organisme qui est là également pour faire du travail donc, en région, notamment lors des festivals de musique en ce qui concerne donc, les consommations de drogues, de produits de toxicomanie donc, de tabac ou d'alcool. Aujourd'hui, ce qui est dénoncé ici, c'est le manque de dialogue que nous avons, la filière donc, avec les services de santé publique. Donc quand on met en avant tout ce travail qui doit être fait aujourd'hui sur la définition de la publicité. Quand on met en avant le fait que la loi Évin doit être clarifiée, effectivement, nous demandons à ce que toutes les composantes de la filière viticole se mettent autour de la table. Le vin, ce n'est pas que 10 g d'éthanol dans un verre de vin, c'est également de l'économie, c'est du patrimoine, c'est du tourisme et c'est la fierté d'un produit. Donc, c'est une fierté nationale d'un produit. Donc, nous devons aujourd'hui, effectivement, nous mettre tous ensemble autour de la table pour pouvoir définir ce qui relève de la publicité et des articles de presse, pour pouvoir tout à fait, tout simplement, pardon, réécrire une partie de la loi Évin qui ne correspond plus aujourd'hui.

JFR

On va prendre une dernière question et comme il est de 18 heures, on en restera là, avant la conclusion, bien sûr.

Alors, il y a deux questions, allez, deux questions courtes, comme on dit.

Marie-Hélène Fabre

Marie-Hélène Fabre, député de l'Aude, ça ne sera pas une question, ça sera une réponse. Mesdames et Messieurs, je vous entends parler, depuis tout à l'heure et mettre en cause le travail des parlementaires. Certes, nous sommes faits pour ça, pour remettre en cause le travail des parlementaires. Mais sachez une chose, c'est que les parlementaires que vous avez dans cette salle, ici présents aujourd'hui, ce sont ceux qui se battent aussi bien au Sénat, à l'Assemblée nationale pour vous défendre. Ce sont ceux qui se sont battus pour que la loi Évin reste là où elle est à l'heure actuelle. Et même parfois, qui aille plus loin. Alors, moi je veux bien que l'on ait beaucoup de choses à nous reprocher. Je sais bien, mais moi je serais d'accord avec monsieur Patria, que Madame, vous avez fait un certain nombre de propositions. Faites nous les passer, nous les porterons. Nous n'arrêtons pas de dire, donnez-nous un cadre juridique à la modification du cadre de la loi Évin, qui certes, n'est pas parfait, mais qui peut être amélioré et nous le porterons. Nous le porterons, nous les parlementaires qui défendons la viticulture. Nous le porterons et nous savons que nous le porterons avec difficulté, parce que si nous sommes unis sur l'ensemble des bancs, que ce soit de toute force politique, nous sommes loin d'être majoritaires. Il n'y a qu'à voir simplement deux exemples qui viennent de passer. Le contrat « vendange », vous en avez tous entendu parler, voilà. Les majorités qui se sont dégagées, tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale, n'ont pas permis que nous puissions avancer. Pourtant, nous avons été un certain nombre à vous défendre. Donc, c'est ça que je voudrais quand même que vous compreniez. C'est que ceux qui sont là, sont là pour vous défendre. Donnez-nous les moyens, donnez-nous des éléments, moi je veux dire, je suis preneuse et ces éléments-là, nous les porterons dans le cadre de la protection de la santé publique.

Dernière question.

Thomas Montagne

Thomas Montagne, président des vigneron indépendants de France. Merci, Marie-Hélène, de ce que vous venez de dire, parce que je crois effectivement que l'on est bien d'accord pour... On pourrait vous applaudir, nous les producteurs, les députés, les parlementaires qui sont présents ici, sont effectivement à nos côtés et je les en remercie. Ce que je voulais dire, c'est pourquoi, est-ce que l'ANPAA peut bénéficier de 85 millions d'euros d'argent public et je crois que c'est la base du débat et elle n'a pas du tout été évoquée. Elle n'a jamais été évoquée. C'est parce que l'on considère, quelque part, que le vin est mauvais pour la santé. La santé est un bien qui est devenu quelque chose d'extraordinairement important pour tout le monde, dans une société qui a perdu tous ses repères. Donc, avoir dit que le vin, c'est mauvais pour la santé permet de faire tout contre le vin. Il nous faudrait nouer et je vais taper sur notre filière, puisque l'on ne fait rien effectivement, prouver scientifiquement, que le vin bu avec modération est bon pour la santé. Et là, je m'adresse à nos « interpros » qui ont mis temps de temps, nos chers « interpros » à mettre un peu d'argent chez vin et société. Il faudrait qu'elles en mettent beaucoup plus de cet argent, qu'elles sont le seul à avoir dans la filière, quelque part, pour arriver à soutenir une filière scientifique qui pourrait prouver que le vin bu avec modération est bon pour la santé. Sinon, on va rester comme Evo Morales au Pérou, quand il dit, ben oui, moi j'ai des petits producteurs de coca, on ne peut pas leur enlever leur gagne-pain. On est dans le même niveau, voilà.

JF Rabilloud

Merci pour cette dernière intervention. Merci à vous pour la qualité des échanges. Merci mesdames et messieurs pour avoir participé à cette dernière table ronde. L'heure est à la conclusion. Il est 18 h 03. C'est Bernard Farges, comme je vous le disais tout à l'heure, le Président de la Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vins à AOC, qui va conclure. Où est-il ? Il arrive.

18h00 : 3^{ème} partie : Intervention de Bernard Farges, président de la CNAOC sur les propositions « anti-vin » des adversaires de la filière (amendements de l'ANPAA, etc.)

Bernard Farges

Alors, je ne sais pas si ce sera une conclusion, en tout cas, c'est l'expression d'un viticulteur comme beaucoup de viticulteurs et viticultrices, ici dans la salle, pourraient peut-être le dire.

Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis ! Alors, nous allons vous proposer, d'oser. Mais avant cela, je tiens vraiment à remercier les élus du vin, pour cet après-midi de travail intense. Nous savons pouvoir compter sur vous, vous allez le montrer d'ailleurs, encore, dans les semaines qui viennent, nous en sommes persuadés ! Vous nous l'avez dit et nous l'avons entendu.

Nous pouvons entendre ici et là : la filière viticole devrait s'occuper d'autres sujets que celui de la loi Évin ou du projet de loi de santé. Oui bien sûr nous avons d'autres sujets : la commercialisation, le changement climatique, l'environnement, la qualité, la formation, l'installation des jeunes, la recherche et le développement, la protection des noms de nos AOC et de nos IGP à l'international. Eh bien, nous y travaillons là aussi ! D'ailleurs, le ministre de l'Agriculture, Stéphane le Foll, nous accompagne sur ces sujets. Bien sûr, nous souhaiterions un peu plus. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius (homme de l'année de la Revue du vin de France), nous accompagne et nous encourage, quant à lui, sur l'oenotourisme. Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique, est habile à nos côtés sur le sujet des noms de domaines.

Dans quelques jours, lors du Salon de l'agriculture, nous allons accueillir beaucoup d'élus ou candidats, sur le stand de la filière viticole, tous avec tellement d'empathie, tous avec tellement d'écoute attentive. Mais où est la cohérence gouvernementale, quand les ministères de la Santé successifs se transforment en débitant de mesures anti-vin ?_Mais où est la cohérence, quand le vin est proclamé patrimoine culturel, il y a quelques mois, mais que nous prenons un risque juridique, à chaque fois que nous voulons en faire la publicité ? Mais où est la cohérence quand nos régions nous demandent de développer les routes des vins avec des applications en ligne et des fonds publics, mais que nous ne pourrions plus en faire la promotion demain ? Mais où est la cohérence quand nous faisons la promotion de nos vins à l'étranger, mais que l'on estime en France que le premier verre est dangereux ? Les 500 000 emplois directs, les 800 000 ha, les 11 milliards d'euros d'excédent commercial, nos vins, tous nos vins, nos vigneron, les négociants, les organisations de la filière, ce sont une des fiertés de notre pays ! J'enfonce une porte ouverte ? Eh bien oui ! Parce que si nous ne le disons pas, peu de personnes le diront ! Pourtant, nous reprenons la lutte perpétuellement et à chaque projet de loi de santé, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, vous aussi !

Nous luttons à chaque mandature contre des attaques injustes et destructrices de valeur ! Mesdames et Messieurs les Parlementaires, une seule question vous est posée par les 500 000 hommes et femmes qui font le vin en France : « Quelle vision du vin voulez-vous pour votre pays ? ». Deux voies s'offrent à vous. Première voie : celle défendue par l'ANPAA, nous en avons beaucoup parlé avec ses 75 millions, 85 millions, il va falloir que l'on cherche, d'euros de fonds publics, ses procès permanents et ses amendements remis en mains propres au rapporteur de la loi ! Vous aurez peut-être lu avec intérêt le récent entretien de Monsieur Rigaud, Président de l'ANPAA, dans lequel il propose, en somme de limiter la communication pour le vin sur internet au même titre que les sites pédophiles, ou nazis. Oui voilà à quoi l'ANPAA associe notre communication sur internet ! C'est une honte ! C'est une honte et c'est

récurrent ! Le Directeur de l'ANPAA l'avait déclaré avant lui dans le « Wine Spectator » et Monsieur Rigaud nous a dit les yeux dans les yeux et Audrey Bourolleau, Directrice de Vin et société et Joël Forgeau, Président de Vin et Société s'en souviennent, il y a quelques mois. Monsieur Rigaud nous a dit, les yeux dans les yeux, donc : « en 1943, les vins français étaient réquisitionnés pour l'armée allemande. C'était une grande année pour la lutte antialcoolique en France ! ». Maintenant, ça suffit !

Dans les amendements proposés par l'ANPAA, il est proposé :

- *de restreindre la communication sur internet,*
- *de supprimer la référence à la notion d'abus dans le message sanitaire et de mettre donc en garde contre toute consommation d'alcool,*
- *d'interdire les noms de domaines, de cuvées, de marques qui seraient considérés comme incitatifs,*

Ou encore des propositions, aujourd'hui au stade de notes internes :

- *de limiter la publicité à la radio de 22h à 6h du matin,*
- *de consacrer 20 % de l'espace de tous nos visuels aux messages sanitaires,*
- *d'interdire les fêtes viticoles...*

En bref, des énormités forcément inacceptables qui ne régleront en rien les vrais problèmes ! Mais enfin... la ficelle est un peu grosse ! On nous promet du très douloureux, pour mieux nous faire accepter le moins douloureux...l'effet cliquet, en somme ! Nous reculons et notre pays avec ! Alors, nous refusons le moindre recul et nous allons nous battre comme jamais ! Nous battre, oui ! Nous battre ! Mais nous battre aussi pour faire des propositions.

La deuxième voie, c'est celle qui est la nôtre. C'est celle de la responsabilité et cela a été dit à de nombreuses reprises cet après-midi. Il y a quelques mois, nous disions haut et fort, vous l'avez vu : « Revenez Monsieur Evin, votre loi, on y comprend plus rien ». Était-ce vraiment de l'humour ? Cette loi existe, elle doit évoluer pour répondre à ce pour quoi elle a été créée.

- *A-t-elle atteint son objectif initial de lutte contre les excès ? NON.*
- *L'alcoolisme a-t-il baissé en France depuis 1991 ? NON.*
- *L'alcoolisme a-t-il baissé chez les jeunes ? NON.*
- *La loi est-elle comprise ? NON.*
- *Les repères de consommation sont-ils connus des Français ? NON.*
- *La consommation de vin a-t-elle baissé ? OUI.*

Il faut clarifier cette loi. Aujourd'hui, il est écrit que toute évocation du vin peut être considérée comme de la publicité ! Comment communiquer sereinement dans un tel flou juridique ? Comment laisser les journalistes à la merci de la justice dès qu'ils rédigent un article sur le vin ? Trois titres de presse ont été condamnés pour de simples articles sur le vin ! Nous avons vu l'exemple, tout à l'heure, du Parisien. Comment accepter cela dans le pays qui vient de nous rappeler, encore récemment, qu'il était un haut lieu de la liberté d'expression ! Comment accepter cela dans la patrie du vin !

Monsieur le Président de la République, alors, ne vous retournez pas, il n'est pas au fond de la salle... Mais je me permets de m'adresser à lui, quand même. : « Monsieur le Président de la République, le monde du vin doit parler aux Français de consommation responsable, ils nous reconnaissent d'ailleurs cette légitimité et attendent cela ». Nous vous proposons de former, nous vous proposons d'éduquer à la consommation de vin et de participer à une campagne d'informations sur les repères. 9 Français sur 10 ne les connaissent pas ! À quand, une campagne sur les repères, portée par les pouvoirs publics et la filière vin ? Monsieur le Président de la République : osez nous laisser travailler ! Osez ne plus laisser des hygiénistes, aux propos honteux pour notre République, peser sur le ministère de la Santé ! Osez tourner le dos à une politique d'interdits et de prohibition ! Osez nous laisser bâtir des campagnes avec vous, comme l'Espagne vient de le faire. Qui sait boire sait vivre ! Voilà ce que dit l'Espagne, notre

premier concurrent. Responsabiliser et informer voilà ce que nous voulons. Osons une politique de consommation responsable ! Monsieur le Président : osez nous faire confiance !

JF Rabilloud

Voilà, merci pour ce plaidoyer, Bernard Farges. J'anticipais un petit peu tout à l'heure. La vraie conclusion, c'est François Patriat et Catherine Quéré qui vont nous la communiquer.

Conclusion du colloque par François Patriat et Catherine Quéré

François Patriat

La vraie conclusion, c'est Catherine qui va vous la livrer, bien entendu. Moi, je vais vous livrer quelques réflexions à l'issue de ce débat auquel nous vous remercions, l'ANEV, d'être venus nombreux et d'avoir participé. Si seulement l'ANEV avait les mêmes ressources que l'ANPAA, 80 millions, ça nous irait bien. Surtout s'ils sont donnés par l'État par rapport à la profession...

Donc, l'ANEV, son rôle aujourd'hui, je trouve qu'elle le joue pleinement en mettant en relation dans un lieu, qui est cette année, l'Assemblée nationale, l'année prochaine, le Sénat où nous serons heureux de vous accueillir avec Gérard, Jérôme et d'autres. On met en relation, à la fois, des responsables politiques, des responsables de la loi, vous l'avez dit abondamment, et dans le même temps les attentes de la profession, Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié votre intervention.

Mais quelques réflexions, pas, mais... Le problème est qu'il faut que ces colloques ne soient pas qu'un moment où l'on fait des déclarations, il faut que l'on puisse avancer. Pour que l'on puisse avancer, il y a un certain nombre de facteurs à réunir.

- *Premier facteur pour vous faire sourire un peu, c'est vrai que la saint Vincent se tenait l'autre jour à Vougeot, nous étions ensemble, il y a un office religieux. On ne peut pas parler de religion ici, laïcité oblige, vous avez compris. Mais quand même, je me suis dit au moment de l'office, « les noces de Cana », est-ce que la loi, elle va l'autoriser ? C'était à la télévision, multiplié. Où l'on va, là vous vous rendez compte, voilà, imaginez.*
- *Et puis, deuxième réflexion, vous savez celle quand on arrive au clos Vougeot, il y a un slogan que j'aime bien, moi, c'est toujours au-dessus, « toujours en vin, jamais Évin ». Je trouve que c'est une bonne formule. Je vous la donne à la reprendre, elle est sympathique aussi.*

Mais plus récemment, il y a quelques semaines se tenait le salon des viticulteurs indépendants et j'avais reçu un carton, « invité privilégié, vous venez le mardi soir à 18 heures ». Comme j'étais à côté, à un autre colloque la même journée, j'ai dit, je vais y aller. C'était sans doute privé, mais il y avait au moins 5 000 personnes. Et qu'est-ce que j'ai vu ? Des tas d'amis, qui étaient aussi des invités privilégiés. Je me suis dit, on est en Île-de-France. Voilà pour vous, le journal et tout, de France ici, vous vous rendez compte. Tous les gens qui se ruaient là, venir pour ce salon, et puis là-bas, ils vous donnent des petits chariots. Vous pouvez repartir avec des caisses. Le nombre de gens qui défilaient avec des caisses, je me suis dit, regardez, quand même... Quand on voit le succès des fêtes viticoles, quand on voit le succès du tourisme, moi qui suis sportif aussi, les routes des vins. À vélo, c'est quand même aujourd'hui, les circuits et le vélo, des choses qui fonctionnent très bien. Donc, on voit bien que l'on peut réunir autour de nous, certes les gens qui aiment le vin, certes les gens qui travaillent le vin, mais aussi ceux qui ne boivent parfois pas de vin. Vous savez, c'est comme un peu, il y a parmi vous beaucoup de maires de petites communes. Si vraiment on menace l'église, ceux qui croient ou ne croient pas se battent pour défendre l'église. Tout le monde vous dit, il faut sauver l'église, n'essayez pas de ne pas sauver une

église. Je voudrais que pour le vin, il en soit un peu la même chose. La même chose parce que, est-ce que l'on n'est pas capables de mobiliser autour de nous les gens qui pensent que... Moi, demain soir, je serai au Conseil constitutionnel avec nos amis bourguignons pour aller rencontrer l'Ambassadeur de l'UNESCO pour le classement de quoi... des climats de Bourgogne, c'est-à-dire du terroir de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO. C'est vous dire de montrer que, ce que les Romains qui l'avaient amené, les moines qui l'ont conçu, etc. ont fait d'un territoire d'exception aujourd'hui, qui est une des plus belles vitrines avec d'autres, bien entendu, en France. Donc, est-ce que l'on peut, à la fois, dans ce pays, vous avez raison cher ami, être schizophrène à ce point, d'avoir les meilleurs outils, les plus beaux atouts et puis j'ai eu encore un dernier exemple.

Quand nous sommes à la une de la semaine de « la Bourgogne à Hong Kong », moi je ne suis pas allé à Hong Kong, mais j'ai fait venir les Hongkongais en Bourgogne. Que m'ont dit les tours opérateurs ? Les tours opérateurs m'ont dit, Monsieur le Président, je l'étais encore et le suis encore pour quelques semaines, vous savez, pour nous, le ticket d'entrée pour les tours opérateurs, c'est d'abord le vin. C'est d'abord le vin et c'est par le vin que l'on va s'intéresser à votre territoire. Et puis, ensuite, par quoi ? Par le patrimoine, ils parlaient de la Bourgogne. Et puis, ensuite, le business viendra. Le business viendra et je vais vous dire, ce que représentent pour aujourd'hui, les pays qui sont demain nos premiers clients, les pays d'Asie aujourd'hui, pour eux, le vin, c'est le ticket d'entrée. Alors, madame Gautheron, tout à l'heure vous avez dit, il y a des lois qui vieillissent bien ou d'autres qui vieillissent mal. Celle-là a plutôt mal vieilli. Alors, je serais partisan de l'euthanasie, mais vous avez compris que l'on ne peut pas le faire facilement. On ne peut pas le faire facilement, alors on va essayer d'avancer. Et moi, je pense qu'à l'issue de ce colloque, puisque l'on a détecté les points de faiblesse sur lesquelles nous pourrions agir, et que notre rôle, mon cher Philippe à l'ANEV, avec Gérard et avec tous les autres parlementaires ici. Est-ce que l'on peut à l'ANEV se réunir entre nous pour dire maintenant : « moi, je suis d'accord, on va bien trouver quelque chose entre nos deux groupes, nos deux côtés politiques ». Vous savez, parce qu'à l'ANEV, on a parlé aujourd'hui de la loi santé où tout serait mauvais pour la santé. Le miel, c'est mauvais pour la santé en excès. Le fromage, c'est mauvais pour la santé en excès. Enfin, tous les produits qui font le terroir aujourd'hui sont mauvais pour la santé en excès. Le foie gras, je ne vous dis pas. Très bien, mais quand, dans l'Assemblée et au Sénat, je demande à mes collègues, femmes surtout ici présentes, quand on commence à parler du vin et que l'on avait... l'année dernière, vous savez, ils ont voulu monter les taxes sur le vin dans la loi de finances, on n'a pas parlé des impôts aujourd'hui. Mais c'était le quatrième sujet essentiel, les taxes. J'entends mes collègues dans l'hémicycle, y compris au Sénat, dire : « Ah, les pinardiens arrivent ». C'est vous dire que l'on n'est pas vraiment majoritaire. « Ah, les pinardiens sont en route ». Avant on disait les betteraviers, maintenant ce sont les pinardiens.

Donc, moi je tire de ce colloque le fait que, moi je vais demander à madame Gautheron, on va demander à l'ANEV de travailler avec nous pour mettre vraiment en lumière les points juridiques. On ne va pas revenir dessus, on est d'accord avec vous. On demande simplement, ... on ne demande pas à revenir à la loi. Est-ce que l'on peut aujourd'hui faire une évaluation et à partir de là, donner une interprétation qui permettra aux juges de n'avoir plus d'états d'âme, demain, pour rendre des verdicts sur les procès qui nous sont intentés par la... Voilà, ce que je voulais dire en conclusion, en remerciant tous les intervenants, en vous remerciant toutes et tous d'être venue, nos amis parlementaires et les autres et en vous donnant rendez-vous l'année prochaine au Sénat. Vous savez, le Sénat est tellement critiqué aujourd'hui, mais on en a tellement besoin pour défendre le vin que gardez-le au moins pour le vin. Voilà, merci.

JF Rabilloud

Catherine Quéré, bien sûr, c'est à vous que revient le privilège de conclure.

Catherine Quéré

Bonjour à tous, je vais faire une petite conclusion, parce que j'ai l'impression que François a dit tout ce que je voulais dire, donc je ne vais pas essayer d'être redondante. D'abord merci à tous d'être venus à ce colloque organisé, et par l'ANEV et par la commission « vins et viticultures du Sénat et de l'Assemblée ». Et donc je pense que l'on ne regrette pas d'avoir organisé ce colloque puisqu'en fait, en vous entendant, en vous écoutant, on vous a déjà rencontré souvent, on a compris et on va faire... Ça va nous donner un carnet de route, si l'on peut dire et comme l'a dit François, je crois que, sans refaire la loi Évin, je crois que l'on va essayer de travailler pour réécrire, pour essayer de combler les flous de la loi, afin de rassurer les journalistes et de façon à apaiser aussi tout le milieu, tout le monde viticole.

Je voudrais vous dire un petit mot aussi sur la loi santé. Il s'est dit beaucoup de choses. Moi, je suis rapporteure d'une petite partie de la loi santé, sur tout ce qui concerne la santé des femmes, mais peu importe. La ministre de la Santé nous a réunis la semaine dernière à un dîner, il y avait tous les rapporteurs. Donc, il a été question, bien sûr, du vin et des alcools. Elle nous a assuré que, de sa part, de la part du gouvernement, il n'y aurait rien. Ça, c'est sûr et certain. Je dois dire que son chef de cabinet a dit qu'il serait très vigilant et qu'il nous passerait tous les amendements qui risqueraient d'arriver, que pour le moment, il n'y en avait pas. Je ne sais pas si l'ANPAA, je suis sûre qu'elle en a préparé. Bien sûr, qu'elle en a préparé, mais nous serons très vigilants et à partir du moment où l'on aura ces amendements, le travail des parlementaires va être de mobiliser nos collègues. J'ai assez confiance parce que je vois que dans la salle, il y a quand même pas mal de collègues, même si l'on avait une journée assez difficile à l'Assemblée et que beaucoup de collègues sont retenus encore dans des groupes de travail, mais nous serons extrêmement vigilants, ensemble, nous avons déjà travaillé ensemble. Il faut savoir que sur ces sujets, ce sont des sujets qui sont sur tous les bancs de l'Assemblée. Donc, on arrive quand même à faire des majorités et vous pouvez donc compter sur nous pour travailler, pour défendre nos territoires, la vigne et le vin, l'économie du vin.

Voilà, donc merci encore à tous d'être venus et, écoutez, puisque l'on a beaucoup parlé du vin, moi je vous invite à aller déguster à l'extérieur de la salle nos produits du terroir et nous rejoindre pour l'apéritif qui va être servi à l'extérieur de la salle. Je vous remercie beaucoup tous.